



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E L ' E S S O N N E

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2022 A 20H**

**PRESENTATION ALEC - BILAN ENERGIE**

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

*Dans le cadre de la procédure de constitution du jury d'assises et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale :*

*« Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription »*

*L'arrêté préfectoral du 10 janvier 2022 fixant à 8 le nombre de noms à tirer au sort sur la commune d'Igny, 24 noms devront être tirés au sort.*

*Le logiciel métier, dont le service citoyens dispose pour la gestion de la liste électorale le permettant, il est proposé de procéder au tirage au sort par voie informatique, en temps réel et sur l'écran de la salle du conseil à l'ouverture de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2022 afin qu'il soit public.*

*A l'issue de ce tirage au sort, le service citoyens procédera à l'envoi d'un courrier à l'ensemble des électeurs désignés pour les informer de la procédure de la constitution du jury d'assises, des conditions de dispenses et pour leur demander de lui transmettre leur profession et l'adresse de leur résidence principale.*

*Suite aux réponses à ces courriers, la liste préparatoire sera transmise au plus tard le 15 juin 2022 au Tribunal de Grande Instance d'Évry pour établissement de la liste définitive.*

<b>CIVILITE</b>	<b>NOM</b>	<b>NOM D'EPOUSE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>N° INSCRIPTION</b>
Mme	TAOURIT		Farida	178796912
Mme	WALMEE	RET	Jacqueline	487525988
M.	LOIZEAU		Jean	385300293
Mme	RABBOLINI		Angelina	278794853
Mme	LECLERE	POUYAT	Juliette	247206678
Mme	ROUVIER		Valérie	471872273
Mme	POULIQUEN		Régine	240633915
M.	DUPUY		Robin	438063708
Mme	BAIL		Mathilde	29279044
Mme	ARNOULD	BOULÉ	Laurence	614866124
M.	BOUIN		Anthony	202136932
Mme	SCHONI		Delphine	423816414
M.	LEON		Dylan	519783708
Mme	DUPONT		Mathilde	906069730
M.	LÉCOLE		Xavier	985605654
M.	MAUROY		Philippe	909023550
Mme	SOURDEVAL		Isabelle	713929206
Mme	PIERROT	GORSY	Paulette	272060330
Mme	BRACHET	LE GOFF	Corinne	999281454
Mme	ACCABAT	AUMAITRE	Michèle	122437610
Mme	LABATI	DAMARZIT	Irène	38997483
M.	STEPHAN		Thierry	487705248
M.	MELLOUET		Jean-Luc	68131702
Mme	LE BOLLOCH		Jeannine	327771094

-- oOo --  
**Début de séance à 20h37**  
-- oOo --

**Présents** : M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme MALOIZEL, Mme FRASCARIA, Mme LEPAGE, M. MEZOUGHY, Mme METIVIER, Mme PELLICER-GARCIA, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

**Absents excusés** : Mme LECLERCQ (pouvoir à Mme TODESCHINI), M. BRISSEAU (pouvoir à Mme MALOIZEL), M. PRIVE (pouvoir à M. VIGOUROUX), Mme GREGOIRE (pouvoir à M. MOISON), M. DUTHOIT (pouvoir à M. TURPIN), Mme BRETTE (pouvoir à M. JOUENNE), M. HEURGUIER (pouvoir à Mme HAMON), M. MARILLEAU (pouvoir à Mme CHARPENTIER), M. BOUIN (pouvoir à Mme HORTAUT).

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales*

Mme FRASCARIA est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

**VOTE** : unanimité

2. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021**

**VOTE** : unanimité

3. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022**

**VOTE** : unanimité

4. **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN CONTRATS PUBLICS**

*Rapporteur Monsieur le Maire*

*Sur demande des Collectivités, le Centre Interdépartemental de Gestion propose des interventions dans le cadre des contrats publics.*

*L'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion est au choix de la Collectivité et porte sur tout ou partie des missions suivantes en Contrats publics (marchés publics, concessions et délégations de service public) :*

- Conseil sur le choix de la procédure à engager ;*
- Assistance au montage du dossier ;*
- Planning des différentes opérations ;*
- Rédaction ou contrôle des pièces administratives ;*
- Rédaction ou contrôle des annonces d'avis d'appel public à candidatures ;*
- Suivi des étapes de la procédure ;*
- Assistance à la rédaction des procès-verbaux, comptes-rendus, rapports, courriers ;*
- Relations avec le contrôle de légalité ou le comptable public en cas de difficultés ;*
- Assistance téléphonique.*

*Chaque intervention du CIG, sur la base de la présente convention, pourra donner lieu à une proposition d'intervention qui y sera annexée. Cette proposition précisera les conditions d'exécution de la mission.*

*Dans le cadre des futurs projets de la collectivité et pour anticiper une hausse d'activité, il paraît opportun d'envisager une collaboration avec le CIG.*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative aux missions de conseil en contrats publics avec le CIG, pour une durée de trois ans ainsi que tous les documents et les avenants à venir.*

**VOTE** : unanimité

5. **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) DU 9 FÉVRIER 2022**

Rapporteur Monsieur Duro

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 février 2022 a adopté à l'unanimité le rapport ayant pour objet :

**DETRANSFERT DE COMPETENCE**

VOIRIE – BURES SUR YVETTE

CULTURE CONSERVATOIRE DE LONGJUMEAU

**FONCTIONNEMENT**

VOIRIE

LINAS : revue de l'enveloppe de fonctionnement

ORSAY : revue de l'enveloppe de fonctionnement

VILLEBON SUR YVETTE : Ajustement des frais de personnel

**INVESTISSEMENT**

VOIRIE – ORSAY : revue de l'enveloppe d'investissement

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 février 2022.

**Madame Launay**

Il paraît toujours étonnant de statuer en Conseil municipal de ce qui se passe chez les autres.

**Monsieur Duro**

C'est exact.

**VOTE** : unanimité

6. **AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2021 DU BUDGET VILLE**

Rapporteur Monsieur Duro

La règle d'affectation du résultat de l'instruction budgétaire M14 impose que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement N-1 couvre le besoin de financement de la section d'investissement cumulé N-1, y compris le solde des restes à réaliser, lors de la reprise des résultats N-1 en année N.

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement y compris les Restes à Réaliser</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Dépenses</b>	15 017 423,30 €	7 226 097,87 €	<b>22 243 521,17 €</b>
<b>Recettes</b>	15 436 034,13 €	5 143 778,47 €	<b>20 579 812,60 €</b>
<b>Excédent / Besoin de financement</b>	<b>418 610,83 €<sup>4</sup></b>	<b>-2 082 319,40 €<sup>5</sup></b>	<b>-1 663 708,57 €</b>

L'excédent de la section de fonctionnement cumulé se monte à **418 610,83 €<sup>4</sup>**.

Le résultat cumulé 2021 de la section d'investissement présente un besoin de financement de **2 082 319,40€<sup>5</sup>** en tenant compte du solde des Restes à Réaliser 2021-2022.

*Il y a donc obligation d'affecter les **418 610,83 €**<sup>4</sup> de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».*

*Il conviendra d'inscrire au Budget Primitif 2022 un montant de **418 610,83 €**<sup>4</sup> à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est proposé au Conseil municipal de reprendre au budget primitif 2022 du budget Ville :*

- ✓ L'affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de l'excédent de fonctionnement 2021 pour un montant de 418 610,83 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement cumulé 2021, y compris le solde des Restes à Réaliser 2021-2022,*
- ✓ Le solde négatif d'investissement (résultat d'exécution hors RAR 2021) d'un montant de 1 150 041,99 € en dépenses au chapitre 001 « solde d'exécution négatif reporté ».*

*Le Solde des RAR 2021 de 932 277,41 € sera réintégré lors du vote du budget.*

**VOTE : unanimité**

#### **7. APUREMENT DU COMPTE 1069**

*Rapporteur Monsieur Duro*

*Le passage à la nouvelle nomenclature M57 impose l'apurement du compte 1069 intitulé : « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ».*

*Ce compte « non budgétaire » (sans impact sur la trésorerie) a été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature comptable M14.*

*Le comptable public nous indique que ce compte 1069 est débiteur de 173 000 € et que cette charge d'exploitation n'a jamais été financée.*

*Pour apurer ce compte, l'ordonnateur émet un mandat au compte 1068, le comptable public prend en charge ce mandat qu'il émerge en créditant le compte 1069.*

*Les crédits sont prévus sur le budget 2022.*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité du lundi 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'apurement du compte 1069 pour un montant de 173 000 €.*

#### **Monsieur le Maire**

*Monsieur Frédéric Duro vous présentera l'ensemble des conséquences du passage à la nouvelle nomenclature M57 lorsque nous voterons une délibération obligatoire, prévue forcément avant janvier 2024.*

**VOTE : unanimité**

#### **8. BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET VILLE**

*Rapporteur Monsieur Duro*

*Le Budget Primitif 2022, avec reprise des résultats et des restes à réaliser, se présente de la manière suivante :*

		<b>Exercice</b>	
<i>Section</i>	<i>Sens</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Total budgété en euros</i>
<i>F</i>			
	<i>D</i>		
		002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
		011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 098 693,02
		012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 699 279,00
		014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 241 452,31
		042 - OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTION	1 785 000,00
		65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	925 300,52
		66 - CHARGES FINANCIERES	77 472,64
		67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 941,00
		68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000,00
		Total : Dépenses de fonctionnement	14 855 138,49
	<i>R</i>		
		013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	165 616,40
		042 - OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTION	328 336,00
		70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 581 039,47
		73 - IMPOTS ET TAXES	9 851 657,60
		74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 310 272,42
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	548 810,60
		76 - PRODUITS FINANCIERS	28 879,00
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 527,00
		Total : Recettes de fonctionnement	14 855 138,49
<i>I</i>			
	<i>D</i>		
		001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 150 041,99
		040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	328 336,00
		10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	173 000,00
		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	950 332,00
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 175 987,06
		204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 443 431,75
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 752 263,62
		23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	677 773,16
		Total : Dépenses d'Investissement	11 651 165,58
	<i>R</i>		
		024 - PRODUITS DES CESSIONS	4 328 000,00
		040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 785 000,00
		10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	981 884,78

	13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 032 657,25
	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 295 450,88
	21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
	23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
	27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	228 172,67
		Total : Recettes d'investissement	11 651 165,58

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget ville.

**Monsieur le Maire**

Je voudrais remercier les collègues qui ont travaillé sur ce budget avec les différents services. Vous l'avez fait d'une manière plutôt rapide, par rapport aux années précédentes. Le contexte reste évidemment toujours très tendu, parfois pour des raisons différentes.

**Madame Launay**

Nous vous rejoignons sur le remerciement aux services. Nous savons que ce sont des périodes compliquées.

Je voudrais aussi remercier pour les trois procès-verbaux des trois séances des Conseils municipaux qui étaient en attente et qui ont été effectués. Nous savons que c'est une surcharge de travail énorme et que, pour une petite commune comme la nôtre, c'est beaucoup de poids sur peu de personnes, comparée à d'autres municipalités bien plus importantes, comme nos voisins.

Dans un futur assez proche, serait-il possible d'avoir un focus sur l'évolution des dotations aux communes, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ainsi que sur l'évolution des transferts de compétences aux EPCI ? Je m'explique. Dans toutes les collectivités, nous parlons régulièrement des baisses des dotations. Je pense qu'il est intéressant de pouvoir regarder, sur une dizaine d'années, les effets au niveau des communes, des EPCI et du transfert de compétences des communes aux EPCI. Si nous ne l'avons qu'au prochain budget, ce ne sera pas très grave mais je pense que ce sera un éclairage intéressant.

**Monsieur Duro**

C'est un travail que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a fait pour Bures-sur-Yvette, par exemple, sur le transfert des voiries. Est-ce ce type de travail que vous souhaitez ? Auquel cas, nous ne savons pas le faire.

**Madame Launay**

Non, c'est juste l'évolution des dotations, par exemple, sur la commune et l'évolution des dotations au niveau de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS).

**Monsieur Duro**

Que nous versons à la CPS ?

**Madame Launay**

Non, les dotations de l'Etat perçues par la CPS.

**Monsieur Duro**

D'accord.

**Madame Launay**

Et les transferts de compétences des niveaux associés.

**Monsieur Duro**

Les ressources reçues par la CPS, c'est cela ?

**Madame Launay**

Oui, et liées aux transferts de compétences que nous y associons.

**Monsieur Duro**

Il n'est pas certain que nous ayons tous ces éléments mais nous pouvons solliciter l'Agglomération pour essayer de les avoir.

**Madame Launay**

Ensuite, j'ai des questions par rapport à la présentation qui a été faite.

Vous avez extrait des chiffres, comme celui du chauffage de l'église. J'imagine que ce sont ceux avant les travaux ? La réfection du chauffage de l'église n'a pas été effectuée ? Il serait intéressant d'avoir la variation. Vous savez que nous n'étions pas pour ce système de chauffage soufflant qui est consommateur d'énergie.

**Monsieur Duro**

Les travaux pour réaliser la prestation de chauffage sont de l'ordre de cent quarante-cinq mille euros.

**Madame Launay**

De toute façon, nous savons aussi que nous ne pouvons pas isoler une église. Donc, il serait assez intéressant de regarder l'évolution.

Sur le focus que vous avez fait sur les acquisitions foncières, dans la présentation, vous avez extrait cent mille euros d'acquisitions de commerces. Nous parlons bien du foncier et non pas de fonds de commerces ? La mairie n'a pas acheté de fonds de commerces ?

**Monsieur le Maire**

Non, ce sont les murs.

**Madame Launay**

D'accord.

**Monsieur Duro**

Ce n'est pas un achat réalisé. C'est une prévision au cas où nous pourrions l'acheter.

**Madame Launay**

Il y a peut-être d'autres opportunités mais la dernière fois où vous nous avez parlé de ce sujet, c'était pour un local se situant en face du fleuriste, rue Jules Ferry. Mais il y a peut-être une autre opportunité ?

**Monsieur Duro**

Celui de la rue Jules Ferry a été acheté l'année dernière. Là, nous prévoyons cent mille euros pour, éventuellement, acheter un fonds de commerce supplémentaire, si une opportunité venait à se présenter. Nous avons quelques commerces fermés pour lesquels nous pensons redonner du dynamisme si les propriétaires souhaitent les vendre.

**Monsieur Korchia**

Nous déplorons que la maquette du budget et le power point n'aient pas été présentés en Commission Ressources et Sécurité. Ayant reçu la maquette un peu tardivement, cela est un peu compliqué pour regarder les choses dans le détail.

**Monsieur Duro**

Même si cette année a été compliquée pour moi, j'ai quand même transmis à chaque élu majoritaire son budget arbitré avec le montant global, section par section. Un général vous a donc été transmis. Et tous les services - ou presque- ont été arbitrés. Peut-être que j'en ai oublié mais il faudrait me le dire. Et puis dans « Récap », il y avait les dépenses par chapitre, le total du fonctionnement et le total de l'investissement.

### **Monsieur Korchia**

Il me semble que nous l'ayons eu quand même assez tard et c'est un peu compliqué pour nous. Cela dit, j'ai étudié le budget mais sans être exhaustif. Des points m'ont posé questions car ils ne semblaient pas toujours cohérents. Par exemple, j'ai comparé le budget de la maquette au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Avec beaucoup de justesse, dans ce dernier, il était indiqué que vous aviez prévu une augmentation sur la ligne 11 (les dépenses à caractère général) de deux cent trente kilos euros. Il était aussi indiqué que, dans cette somme, il y aurait aussi cent vingt kilos euros pour les évolutions des tarifs énergétiques (ce que je trouvais tout à fait raisonnable) et quatre-vingt-douze kilos euros pour la revalorisation des contrats. Quand je regarde le budget, il n'y a plus que cent vingt kilos euros d'augmentation. Et en regardant dans le détail, il y a trente-six kilos euros d'augmentation budgétée pour la partie énergie (gaz et électricité) et moins de six kilos euros pour la partie carburant. Cela fait 10,4% et 27%. Cela me paraît moins cohérent que dans le ROB et un peu faible. Vous avez peut-être des explications sur ces changements et il serait intéressant de les avoir.

Ensuite, sans être exhaustif, j'ai déroulé et j'ai regardé les lignes dont certaines m'ont surpris. Par exemple, je vois la diminution des fournitures d'entretien de moins 20%. Les vêtements de travail passent de douze mille à dix-sept mille euros soit 41% d'augmentation. Il y a peut-être des justificatifs mais, comme cela, ça fait drôle.

L'entretien du matériel roulant est à moins 58%. Ce sont quand même des chiffres posant questions. Par exemple, les frais de gardiennage passent de douze mille à vingt-quatre mille euros soit 100% d'augmentation. Il y a des explications mais, ne les ayant pas, cela nous pose questions.

De la même façon, pour les charges de personnel, dans le ROB, vous aviez indiqué que nous étions à charges constantes par rapport au réalisé. Et du coup, maintenant, nous sommes à moins que le réalisé. Cela peut éventuellement poser la question du comment vous allez faire pour réaliser une économie de deux cent-trente mille euros sur les charges de personnel par rapport au réalisé ?

D'autres choses ne nous paraissant pas très cohérentes, ce sont les produits et services. Dans le ROB, pour tenir compte des importantes augmentations des services que vous avez voté lors d'un Conseil municipal antérieur, vous estimiez l'augmentation des produits et services à cent cinquante mille euros. Et tout à coup, ça passe à trente-et-un mille euros. Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous a fait évolué ainsi ? C'est quand même un peu bizarre.

Pour le sourire, le budget de plantations d'arbres et d'arbustes passe de vingt-cinq mille euros à seize mille euros. Là, je me suis dit que la fibre écologique est en train de s'émousser.

Dans le budget, le produit des cessions d'immobilisations est indiqué à quatre mille trois cent vingt-huit kilos euros : j'aurais aimé en connaître le détail car j'ai du mal à m'y retrouver. J'avais noté qu'il y avait une cession du côté de Seqens et une autre du côté du projet de la caserne mais ça ne fait pas le point. Donc, il serait bien que vous nous expliquiez ce qu'il y a dans les cessions.

Je n'ai pas eu le temps de tout lire finement mais ce sont quelques points qui m'ont paru un peu curieux, bizarres et pas toujours très cohérents mais cette cohérence doit, bien entendu, exister.

### **Monsieur Duro**

Tout d'abord, ce qui est sûr, c'est que vous avez des éléments pour pouvoir comparer et étudier. Dans d'autres collectivités, vous n'avez rien. Et vous n'avez tellement rien que ça me revient en boomerang en disant « Monsieur Duro, vous êtes le seul guignol maire-adjoint aux finances qui donne à l'opposition l'intégralité des explications budgétaires ». Et j'en suis plutôt fier. Le guignol est plutôt fier de donner à l'opposition l'intégralité de la manière dont nous construisons un budget.

Ensuite, lorsque nous faisons un ROB, et bien oui, ce n'est pas un budget. Nous faisons de grandes masses et de grandes prévisions. Par exemple, pour la hausse des produits, effectivement, nous nous étions dits que cela pouvait aller jusqu'à cent cinquante mille euros. Dans le réalisé, nous nous sommes dits « Nous voulons être prudents parce que nous ne voulons pas que les recettes de notre budget dérapent, comme dans le réalisé de l'exercice N-1 ». Nous préférons faire cet exercice plutôt que de nous dire que nous allons faire huit cent cinquante mille euros mais que nous en ferons que cinquante ou soixante parce qu'il faut que nous prenions en compte qu'il y a une baisse de fréquentation parce que cela a été l'hécatombe en décembre et en janvier avec le Covid. Quand nous regardons l'évolution de la fréquentation en 2021, nous nous disons que celle de 2022 pourrait être meilleure mais nous préférons être prudents. Le ROB n'est pas un budget. Parce que si nous vous faisons un budget au moment du ROB, vous allez me dire « Monsieur Duro, tout cela est un artifice. Ce n'est pas un Rapport d'Orientations Budgétaires ». Le Rapport d'Orientations, c'est « Je veux aller vers ça ». Ensuite, je fais ce travail avec les maire-adjoints et les services qui m'apportent des

réponses plus complètes. Ils me disent « Là, il faut que ça change. Là, il faut faire attention. Là, ce n'est pas comme cela ». Et j'ajuste le budget. Et donc, j'arrive avec des montants différents mais qui sont équilibrés. Ils collent plus à la réalité. Je préfère que nous soyons plus prudents. Certaines collectivités nous disent « Soyez prudents mais soyez également optimistes ». Mais en ce moment, je préfère être peu optimiste et très prudent. Je préfère revenir vers vous au moment des décisions modificatives en vous disant « La fréquentation a repris. Il y a des ressources en plus que nous pourrions réaffectées ».

Quant aux arbres, vous évoquez notre fibre écologique : je ne sais pas de quoi nous parlons. Mais ce que je sais, c'est que nous avons inscrit le même montant de plantations et nous en faisons plus sur la partie espaces verts : nous désimpermeabilisons, nous faisons un certain nombre de choses dans les écoles et nous continuons un certain nombre de nos actions. Ce n'est peut-être pas suffisant. Vous avez peut-être raison. Mais en tout cas, cela a une réalité budgétaire. Il faut que nous soyons prudents.

Après, j'ai noté toutes vos demandes. Je regarderai plus précisément et je reviendrai vers vous avec des réponses que je ne peux pas vous apporter aujourd'hui.

### **Monsieur le Maire**

Comme l'a rappelé Monsieur Frédéric Duro, le contexte économique peut changer chaque semaine. Il est certain que nous sommes dans des situations totalement imprévisibles ce qui, aujourd'hui, nous impacte évidemment tous dans nos dépenses au quotidien. Cette hausse certaine du prix des énergies devrait se poursuivre. Elle ne concerne pas que le chauffage. La hausse impactera l'ensemble des prix : les biens de consommation, l'alimentaire, l'habillement et cætera. Et donc, nous le savons, nous allons avoir une inflation qui va aussi augmenter, peut-être à 100%. Nous devons être attentifs à tout cela. La difficulté dans la construction de ce budget 2022 est de prendre des options. Faut-il imaginer le pire ou être optimiste ? Nous avons fait le choix d'être modéré et mesuré tout en ayant bien conscience des hausses des fluides qui vont continuer à s'appliquer.

Deuxième élément, vous l'avez vu dans les différents ratios permettant d'analyser la situation budgétaire d'une commune par rapport à sa strate de population – à savoir que la nôtre est de dix à quinze mille habitants – aujourd'hui, globalement, nous avons des ratios qui restent plutôt positifs pour certains et en-dessous de la moyenne pour d'autres. Par exemple, pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), nous faisons toujours partie des communes plutôt défavorisées. Ensuite, il y a des ratios importants permettant de bien vérifier l'équilibre de notre budget. Pour celui de la masse salariale par nombre d'habitants, nous voyons bien que nous maîtrisons ce chapitre. Il y a une petite augmentation. Il y en a aussi eu une en 2020. Ensuite, cela a été abaissée mais, globalement, si nous prenons un peu plus de recul sur les années depuis 2015 et 2016, nous arrivons à maintenir le 012 correspondant au coût de la masse salariale, dans les grandes masses.

Ensuite, nous avons également un encours de dettes qui reste favorable, dans le sens où, nous pouvons encore faire appel à l'emprunt. Naturellement, lorsque nous faisons appel à l'emprunt, il faut toujours le faire avec la main tremblante, parce qu'évidemment, nous devons bien veiller à ce que le capital remboursé chaque année et les charges concernant le budget de fonctionnement permettent d'avoir un équilibre sain sur l'ensemble des chapitres.

Dans ce budget, volontairement, nous avons d'abord voulu rester sur un niveau d'investissement pour les équipements concernant les services aux Ignissois. C'est notre volonté. Cela reste ambitieux et c'est conforme aux engagements que nous avons pris et au programme municipal. Cette année, d'où l'importance du budget d'investissement, nous démarrons un certain nombre d'opérations que Monsieur Duro a bien rappelé.

Ensuite, nous avons décidé de mener un certain nombre d'actions et d'études. Cela concerne le périmètre du développement durable et de l'écologie. Evidemment, cela impacte le budget, mais nous le faisons avec volonté. Cela fait aussi partie de nos choix politiques.

Un autre élément concernant la gestion patrimoniale, nous décidons de vendre un certain nombre d'actifs pour générer des recettes, comme la caserne des pompiers, mais nous achetons également les murs de commerces. C'est une politique que nous menons maintenant activement depuis trois ans en fonction des opportunités qui se présentent. C'est un sujet important. Forcément, cela a un impact. Mais nous estimons que le fait de faire en sorte que nous puissions maîtriser la nature des commerces de détails dans la commune – et, en particulier, dans les principaux centres – est un élément extrêmement important pour la diversité des offres commerciales sur la commune. Cela me permet de saluer les nouvelles missions de Monsieur Olivier Juhannet dans ce domaine.

Ensuite, nous restons sur notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) au niveau de la voirie. Le retard que la ville a pris pendant vingt-cinq ans n'est pas encore totalement résorbé. Nous y arrivons progressivement. Ce travail se fait conjointement avec le Plan Pluriannuel d'Investissement sur la partie assainissement. C'est très lourd mais nous devrions y arriver à la fin de ce programme.

Ensuite, par rapport à vos propos, j'ai deux étonnements. D'une part, vous posez des questions de détails sur des budgets qui sont totalement légitimes. Du coup, quand Monsieur Korchia dit qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour lire le budget, les questions posées montrent que vous l'avez quand même étudié et c'est une bonne chose. Je m'associe aux propos de Monsieur Duro sur le fait que peu de communes fournissent aux élus minoritaires des informations aussi détaillées sur le budget, au moment où nous le préparons. J'ai été élu minoritaire à Palaiseau : nous n'avions pas du tout ces éléments. Avant 2014, lorsque Monsieur Duro était élu dans l'opposition, je ne suis pas sûr qu'il avait autant d'informations pour pouvoir analyser le budget.

Concernant la question de Madame Launay sur l'évolution des dotations de l'Etat au profit des communes depuis une dizaine d'années, c'est la même question pour l'Intercommunalité avec la balance concernant l'action de l'Intercommunalité dans son travail avec les communes, en termes de compétences. C'est une étude intéressante qu'il faut que nous menions. D'ailleurs, dans le budget de cette année, nous avons prévu de mener une étude, la plus poussée possible, concernant nos relations financières avec l'Agglomération. Ce n'est évidemment pas une défiance mais nous pensons que ce serait bien de faire le point, tout simplement. Cette année, cela fait dix ans que nous avons transféré la voirie puisque c'était en 2012. C'est l'élément le plus saillant des transferts. Il n'y a pas que cela. Il y a aussi la médiathèque et les services communs avec l'Agglomération. Le fait de faire un point d'étape, d'une manière objective, est plutôt salubre. Nous allons faire mener l'étude par un Cabinet et nous pourrons la commenter entre nous, à loisir, et en tirer un certain nombre d'éléments de réflexions pour la suite.

#### **Monsieur Duro**

Je viens de regarder pour le ratio du personnel entre le ROB et le budget. Lorsque nous avons réalisé pour le budget l'ensemble de ce qui a été dépensé, effectivement, nous avons retraité les dépenses du centre médical. Ce dernier a bien été payé par le budget de la ville, à travers le 012. Donc, nous l'avons intégré au ROB. Là, nous l'avons retraité. Cela fait quand même un montant en diminution. Pour être sécurisé, le service financier a pris toutes les fiches de paies du mois de décembre et nous avons fait une simulation de douze mois pour inscrire le bon montant. Mais il est vrai que nous avons dit que tous les recrutements devront être regardés très précisément, avec entrées et départs parce qu'effectivement, c'est là que ça peut être plus compliqué. Le montant que nous avons inscrit permettra de payer l'ensemble des agents sur l'exercice 2022, sans aucune problématique. Je peux vous rassurer.

#### **Monsieur Korchia**

Ce qui veut dire que nous resterons à volume constant.

#### **Monsieur Duro**

Oui, parce que, chaque année, entre ceux partant à la retraite et ceux qui mutent, nous remplaçons. Nous n'avons pas prévu de recruter 10% d'agents supplémentaires.

#### **Monsieur Korchia**

Ni en plus, ni en moins ?

#### **Monsieur Duro**

Ni en plus, ni en moins. S'il y a un départ dans la collectivité, il sera remplacé. Cela impacte peu. Cela dépend de la qualité de l'agent et de son salaire. Evidemment, si nous avons un agent mieux payé, cela coûtera un peu plus. Un agent un peu plus jeune, en début de carrière, nous coûtera un peu moins. Par contre, tout recrutement supplémentaire devra être regardé très attentivement.

#### **Madame Launay**

Cette précision est importante parce que, par rapport à la question posée par Monsieur Korchia, même sans comparer le ROB, mais en comparant le Compte Administratif (CA) actuel de 2021 et le budget prévisionnel, il y avait une baisse. Cela est normal que nous nous interrogeons et que nous vous demandions d'où vient cette économie inscrite au budget par rapport au CA de 2021.

**Monsieur Duro**

Bien sûr.

**Monsieur le Maire**

Après, comme vous le savez, nous restons sur un budget prévisionnel. Le CA 2022 ne sera pas du tout comme celui de 2021. Effectivement, sur les mouvements de personnel, il y a aussi des choix d'agents. Effectivement, les précisions de Monsieur Duro sont bien à propos, par rapport à vos commentaires.

Ensuite, je finirai là-dessus, les points de détails n'appellent pas spécialement de remarques de ma part. Pourquoi augmenter les vêtements de travail ? Parce que de nouveaux agents arrivent.

Vous citez la baisse des fournitures d'entretien : je n'ai pas forcément d'explications là, mais, par rapport au volume, ce n'est pas, pour moi, quelque chose de fondamental.

Les frais de gardiennage augmentent évidemment car les événements reprennent sur la commune. Avant le Covid, nous avons déjà commencé à les augmenter.

Dernier point, vous mettez en doute notre fibre écologique parce que nous plantons moins d'arbres.

**Monsieur Korchia**

C'était un sourire.

**Monsieur le Maire**

Très bien.

**Madame Launay**

Il nous manque une réponse qui, pour nous, a de l'importance. C'est celle sur les produits de cessions immobilières.

**Monsieur Korchia**

En fait, j'ai connaissance de deux cessions importantes : le projet Curie et celui de la caserne. Je ne fais pas le joint des chiffres, que je connais, de ces cessions. Donc, nous aimerions avoir une information sur le sujet.

**Monsieur Duro**

Il y a la caserne pour deux millions quatre cent mille euros. Et il y a aussi le projet Lavoisier.

**Monsieur le Maire**

C'est une délibération que nous présenterons tout à l'heure. C'est une opération blanche.

**Monsieur Duro**

C'est-à-dire que nous l'achetons puis nous le revendrons.

**Monsieur le Maire**

Nous vous la présenterons tout à l'heure.

**Monsieur Korchia**

D'accord.

**Monsieur Duro**

Aujourd'hui, nous n'avons pas intégré, quoi que ce soit, de chez Seqens. Nous avons intégré les subventions pour lesquelles nous nous sommes inscrits au niveau du Département et de la Région.

**Monsieur le Maire**

Pour l'instant, la cantine n'est pas intégrée. C'est trop en amont.

**Madame Launay**

D'accord.

Il y a des choses que nous partageons complètement dans vos choix, comme celui d'investir dans des murs de commerces et de céder des actifs. Ce sont des choix que nous aurions pu faire. Ce n'est pas parce que nous votons « contre » un budget que nous sommes contre la totalité de ce que vous faites. Mais seulement, en ce moment, il y a des projets portés au niveau du projet Seqens que nous ne partageons pas et sur lesquels nous nous sommes déjà exprimés. Ce budget intégrant des mouvements et des actions ayant trait à ce projet, il est logique que nous votions « contre ».

#### **Monsieur le Maire**

Ce qui impacte le budget par rapport au projet Seqens, c'est la construction d'une nouvelle cantine. Si vous êtes contre la construction d'une nouvelle cantine, pas de problème, mais, par rapport au projet Seqens, il n'y a que la création d'une nouvelle cantine. Je vous donne juste l'information. En tout cas, nous sommes complètement favorables à la création d'une nouvelle cantine. Nous pouvons ne pas le partager.

#### **Monsieur Korchia**

Dans le budget, il y a un certain nombre de points pour lesquels nous pouvons ne pas être d'accord. Vous parlez de la nouvelle cantine. Il est clair que si nous avions été aux commandes, nous aurions fait quelque chose de différent. D'ailleurs, à l'époque, dans notre programme, nous avions des choses différentes. Il est normal que nous ne soyons pas tout à fait d'accord avec ce choix puisque nous voulions faire des choses différentes.

Ce budget intègre les augmentations des services – délibération que nous n'avons pas voté – et nous sommes toujours contre cette augmentation que nous trouvons absolument trop forte et pas forcément bien répartie.

Mais comme le dit Madame Launay, il y a d'autres points pour lesquels nous sommes parfaitement d'accord. Tout cela justifie que nous votions « contre ».

#### **Monsieur Duro**

Cela s'appelle « la démocratie » et nous avons la chance de pouvoir nous exprimer comme cela.

#### **Monsieur Korchia**

Exactement.

**VOTE**                      **Pour**                      : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme BRETTE, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, M. HEURGUIER, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGHY, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA.

**Contre**                      : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

### **9. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022**

*Rapporteur Monsieur Duro*

*La fixation des taux des taxes directes locales doit faire l'objet d'une délibération particulière lors du vote du budget de chaque exercice.*

*Le vote du Budget Primitif 2022 étant antérieur à la transmission par les services préfectoraux de l'état 1259 COM relatif à la fiscalité directe locale, l'évaluation de la fiscalité directe se base sur une augmentation prenant en compte la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 3.4% (votée en Loi de Finances pour 2022).*

*La municipalité ayant décidé de maintenir les taux de fiscalité 2021 sur 2022, le produit attendu peut se décomposer comme suit :*

<b>TAXE</b>	<b>BASES 2021</b>	<b>BASES 2022</b>	<b>TAUX 2021</b>	<b>TAUX 2022</b>	<b>PRODUIT 2021</b>	<b>PRODUIT 2022</b>
<b>TFB</b>	16 253 303	16 805 915	43,74%	43,74%	7 117 235	<b>7 350 907</b>
<b>TFNB</b>	31 353	32 419	110,05%	110,05%	34 504	<b>35 677</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 284 656</b>	<b>16 838 334</b>			<b>7 151 739</b>	<b>7 386 584</b>

*Depuis 2014, les taux d'imposition sur les taxes directes locales n'ont pas évolué. Le produit fiscal a augmenté du fait de l'augmentation réglementaire et physique des bases.*

*La taxe d'habitation sur les résidences secondaires apporterait une recette de 107 336 €. Le coefficient correcteur serait de 1,1253 soit 887 054 € ce qui porterait un produit de fiscalité directe locale de 8 426 846 € au total pour 2022.*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité du lundi 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'application de ces taux.*

### **Monsieur le Maire**

Dans notre programme, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux. Augmenter le taux de fiscalité est souvent la mesure un peu facile. En général, lorsqu'une augmentation des taux est votée, c'est entre le début et la moitié du mandat. Il est donc fort possible, que dans des communes en France, des taux soient augmentés cette année et l'année prochaine. Mais nous estimons que c'est une mesure de facilité, et que c'est un peu injuste, dans la mesure où, nous voyons bien tout ce qui se prépare en augmentations des prix pour les uns et pour les autres. Après, il y a aussi des communes qui sont dans de telles difficultés qu'elles n'ont pas d'autres choix. Nous ne jugeons pas, bien évidemment, les politiques des autres communes, mais, en tout cas, nous restons sur cette politique qui, d'ailleurs, complique le travail de la construction budgétaire.

### **Monsieur Duro**

Pour être complètement transparent, nous savons que, cette année, les finances augmentent fortement les bases de 3,4%. C'est très conséquent. Donc, la feuille d'impôt des Ignissois va augmenter, sans même que nous agissions. Ce serait une double peine si nous augmentions le taux. Et n'oublions pas que circule une réforme des bases dans les cartons ministériels. Cette dernière serait prête. J'aimerais bien voir comment cela va se passer. Les bases devront être revues parce que est-il normal de payer aussi cher la taxe foncière en périphérie qu'en plein centre-ville ? Donc, dans les années à venir, il va y avoir, probablement, une refonte complète de cela et un bouleversement pour les collectivités car nous ne savons pas vers quoi nous irons.

### **Monsieur Korchia**

Tout à fait. Donc, bien que le taux n'augmente pas – c'est une bonne chose – les impôts augmentent de 3,4% comme vous l'avez dit. Et la ressource pour la ville, sur cette ligne-là, augmente aussi de 3,4%.

**VOTE** : unanimité

## **10. SOLDE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR 2022**

*Rapporteur Monsieur Duro*

*Le budget du Centre Communal d'Action Sociale n'étant pas finalisé en février 2022, il a été décidé d'accorder un acompte de la subvention afin que le Centre Communal d'Action Sociale puisse subvenir aux dépenses de début d'année.*

*Par conséquent, le Conseil municipal a voté une subvention au CCAS d'un montant de 106 623,00 € par délibération du 17 février 2022.*

*Aujourd'hui, les résultats de l'exercice 2021 sont connus à travers le compte de gestion et le compte administratif.*

*La subvention du CCAS pour 2022 s'élève à 223 327,52 €. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder le solde de la subvention pour un montant de 116 704,52 €.*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Enfance et Solidarités le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention au CCAS pour 2022.*

**Monsieur Korchia**

Si des réfugiés ukrainiens arrivent sur la ville, des aides sont-elles prévues, dans le budget, pour ces derniers ?

**Monsieur le Maire**

Les aides d'urgence affectées au budget, chaque année, ne sont jamais consommées. Mais nous estimons qu'il faut les maintenir. Nous avons donc cette possibilité.

**VOTE** : unanimité

**11. SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES (CDE) POUR 2022**

*Rapporteur Monsieur Duro*

*Les résultats de l'exercice 2021 sont connus à travers le compte de gestion et le compte administratif.*

*La subvention de la Caisse des Ecoles pour 2022 s'élève à 30 000 €.*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Enfance et Solidarités du 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention à la CDE pour 2022.*

**Madame Todeschini**

Comme je l'ai dit en Commission Enfance et Solidarités, le montant demandé n'est pas très important par rapport aux années antérieures. C'est essentiellement parce qu'avec le Covid, nous n'avons pas réussi à faire les projets que nous souhaitions réaliser en 2020 et 2021. Depuis, nous avons donc un excédent. Dès que nous l'aurons consommé, nous demanderons un peu plus de budget. Mais, pour l'instant, avec la somme, nous avons plein de projets à réaliser.

**Madame Launay**

J'abonde dans le même sens que Madame Todeschini. Il ne faut pas que 2022 soit une année marqueur et référence des subventions à venir. Nous savons que les crédits n'ont pas été consommés à cause de la pandémie. Le budget de 2022 ne doit pas être une référence pour la Caisse des Ecoles.

**Monsieur le Maire**

De toute manière, nous travaillons sur le budget avec beaucoup de précisions, comme d'ailleurs, l'analyse que nous faisons sur les subventions aux associations. La subvention à la Caisse des Ecoles est un peu à part. Nous regardons son niveau d'activités et, également, ses fonds propres. Naturellement, ce n'est pas parce que nous votons trente mille euros cette année que la subvention de l'année prochaine sera forcément du même montant.

**VOTE** : unanimité

## 12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Rapporteur Monsieur Duro

Suite à la réception des dossiers de demandes de subventions associatives 2022 et après étude de ces dossiers, il est proposé la répartition suivante :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Versement 2021	Montant demandé 2022	Versement acompte 2022 CM 17/02/2022	Proposition subventions 2022 CM 24/03/2022	Total subventions 2022
MJC salaires animateur + secrétaire	118 418,00 €	<b>118 418,00 €</b>	59 209,00 €	59 209,00 €	<b>118 418,00 €</b>
MJC Fonctionnement					
MJC subv anim été adolescents					
MJC subv poste emploi tremplin (2ème animateur)					
Football Club d'Igny	38 000,00 €	<b>40 000,00 €</b>	19 000,00 €	18 000,00 €	<b>37 000,00 €</b>
Tennis Club d'Igny	18 300,00 €	<b>18 500,00 €</b>	9 150,00 €	8 850,00 €	<b>18 000,00 €</b>
Club sportif d'Igny Basket Ball	18 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>	9 000,00 €	9 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>
Gymnastique sportive Igny Gym	17 300,00 €	<b>17 300,00 €</b>	8 650,00 €	8 350,00 €	<b>17 000,00 €</b>
Amicale du Personnel d'Igny	16 600,00 €	<b>16 600,00 €</b>		14 000,00 €	<b>14 000,00 €</b>
Comité d'Animation d'Igny	12 500,00 €	<b>12 500,00 €</b>		12 500,00 €	<b>12 500,00 €</b>
Comité d'Animation d'Igny - Festi"Vallée					
Gymnastique volontaire Igny	14 500,00 €	<b>14 500,00 €</b>	7 250,00 €	4 750,00 €	<b>12 000,00 €</b>
E.I.V.H.B Hand Ball	11 200,00 €	<b>12 000,00 €</b>	5 600,00 €	4 400,00 €	<b>10 000,00 €</b>
Association Pongiste Ignissoise / Igny TT	8 500,00 €	<b>10 000,00 €</b>	4 250,00 €	4 250,00 €	<b>8 500,00 €</b>
BD'ESSONNE	8 500,00 €	<b>8 500,00 €</b>		8 500,00 €	<b>8 500,00 €</b>
Judo Club d'Igny	8 000,00 €	<b>8 000,00 €</b>	4 000,00 €	4 000,00 €	<b>8 000,00 €</b>
L'Etape	7 000,00 €	<b>7 000,00 €</b>		7 000,00 €	<b>7 000,00 €</b>
Tandem Dance	5 500,00 €	<b>5 500,00 €</b>	2 750,00 €	1 350,00 €	<b>4 100,00 €</b>
Le submersible	1 500,00 €	<b>5 900,00 €</b>		4 000,00 €	<b>4 000,00 €</b>
Igny Atout Danse	3 000,00 €	<b>3 650,00 €</b>	1 500,00 €	1 200,00 €	<b>2 700,00 €</b>
La Baroquerie du Val de Bièvre	0,00 €	<b>2 500,00 €</b>		2 500,00 €	<b>2 500,00 €</b>
A.F.S.I. (Futsal)	1 500,00 €	<b>4 000,00 €</b>	750,00 €	1 250,00 €	<b>2 000,00 €</b>
Amitié en Europe et Jumelage d'Igny	2 300,00 €	<b>1 500,00 €</b>		1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
Club Cycliste Igny Palaiseau	1 700,00 €	<b>2 200,00 €</b>	850,00 €	650,00 €	<b>1 500,00 €</b>
MAI (Maison des Associations d'Igny)	1 000,00 €	<b>2 500,00 €</b>		1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
Cap running	1 000,00 €	<b>1 900,00 €</b>		1 200,00 €	<b>1 200,00 €</b>
Igny Pétanque	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>		1 200,00 €	<b>1 200,00 €</b>
Association Sportive du collège	1 091,00 €	<b>1 500,00 €</b>		1 091,00 €	<b>1 091,00 €</b>
Secours Catholique	900,00 €	<b>900,00 €</b>		900,00 €	<b>900,00 €</b>
Opération Nounours	800,00 €	<b>850,00 €</b>		800,00 €	<b>800,00 €</b>
Commune Libre du Pileu	500,00 €	<b>1 000,00 €</b>		800,00 €	<b>800,00 €</b>
UNRPA section d'Igny	0,00 €	<b>1 000,00 €</b>		800,00 €	<b>800,00 €</b>
Les Maraudeurs du Bonheur	0,00 €	<b>2 000,00 €</b>		700,00 €	<b>700,00 €</b>
Restaurants du cœur	550,00 €	<b>600,00 €</b>		550,00 €	<b>550,00 €</b>
Essonne Accueil : OPPELIA	0,00 €	<b>1 000,00 €</b>		500,00 €	<b>500,00 €</b>
APE Joliot Curie	150,00 €	<b>500,00 €</b>		500,00 €	<b>500,00 €</b>
Alphabet Igny	450,00 €	<b>500,00 €</b>		450,00 €	<b>450,00 €</b>
U.N.C./AFN Igny-Vauhallan	436,00 €	<b>436,00 €</b>		436,00 €	<b>436,00 €</b>
A.R.A.C.	436,00 €	<b>440,00 €</b>		436,00 €	<b>436,00 €</b>

APEI (Asso. Parents Enfants Inadaptés)	350,00 €	400,00 €		400,00 €	400,00 €
Croix Rouge	400,00 €	400,00 €		400,00 €	400,00 €
Jardin des p'tits loups	580,00 €	850,00 €		400,00 €	400,00 €
Les Nellyades	0,00 €	350,00 €		350,00 €	350,00 €
ARCAME	0,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €
Les bouchons d'amour Beaucerons	250,00 €	300,00 €		250,00 €	250,00 €
La Cité merveilleuse	500,00 €			0,00 €	0,00 €
Vie Libre	200,00 €	200,00 €		200,00 €	200,00 €
Club Photos Igny	0,00 €	200,00 €		200,00 €	200,00 €
Paroles de Femmes - Le relais	0,00 €	2 052,00 €		150,00 €	150,00 €
Un Quart de Plus	0,00 €	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Triade 91	0,00 €	1 000,00 €		150,00 €	150,00 €
Amie voix	800,00 €	1 000,00 €		0,00 €	0,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Les Rouges Gorges	500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
PEEP	150,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
PEEP du collège	300,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers Massy-Igny	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Aïkibudo (Arts Martiaux de la Vallée de la Bièvres)	500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Rock'Igny	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Les chemins d'Arlequin	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Regain Igny	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>326 661,00 €</b>	<b>349 896,00 €</b>	<b>131 959,00 €</b>	<b>190 072,00 €</b>	<b>322 031,00 €</b>

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Enfance et Solidarités le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer les montants des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 190 072,00 €.*

### **Madame Launay**

Je voudrais reformuler les compliments, que j'ai fait en commission, concernant la clarté du tableau. Il est intéressant d'y laisser les associations ne demandant pas de subventions cette année. Cela nous permet de mieux comprendre les évolutions de l'enveloppe globale. Parfois nous critiquons mais quand des choses nous paraissent bien, autant le dire aussi en séance. C'est mieux.

Néanmoins, pouvez-vous nous expliquer ce qui a motivé les baisses de subventions, notamment aux associations sportives comme le Hand Ball, le Football club, la Gymnastique sportive, la Gymnastique volontaire, Tandem Dance, Atout Dance et le Club Cycliste ? Elles ont moins que l'an dernier et moins que ce qu'elles avaient demandées.

Amie Voix avait bénéficié d'une subvention de huit cents euros. Elle a demandé mille euros cette année et elle n'aura rien.

Enfin, La Cité merveilleuse avait eu une subvention. Elle est retirée mais la demande n'avait pas été inscrite dans le tableau. Du coup, pour moi, c'était difficile de juger si le montant proposé correspondait aux besoins de l'association. Mais vu que vous supprimez cette subvention, il serait intéressant d'en connaître la raison.

En Commission Enfance et Solidarités, nous avons vu une partie des cas avec Madame Laetitia Hamon. Je devais poser des questions à la commission avec Monsieur Clément Moison mais la fin a été un peu rapide et, du coup, j'ai complètement oublié de le faire. C'est pour cela que je pose toutes ces questions en séance.

### **Monsieur le Maire**

Il n'y a aucun problème.

Pour Amie Voix, pour l'instant, nous avons mis zéro euro parce que nous estimons que le dossier n'est pas encore assez mature par rapport à leurs projets.

**Madame Launay**

Est-ce le projet de représentation artistique autour des textes liés au Covid et au confinement ?

**Monsieur le Maire**

Oui, je crois que c'est cela.

**Madame Launay**

J'ai vu une partie du projet car il a fait l'objet d'une subvention au Conseil départemental. Je suis donc assez étonnée.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai rien vu. Il faut que je les reçoive.

**Madame Launay**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Cela ne veut pas dire que nous n'allons rien mettre.

**Madame Charpentier**

A ce jour, nous n'avons pas le coût de leur projet.

**Monsieur le Maire**

Oui. Il faut des choses très claires pour que nous puissions y mettre de l'argent public. Cela ne veut pas forcément dire que nous ne les aiderons pas.

**Madame Launay**

Donc, il y aura une ligne de réserves pouvant être affectée par la suite ? Parce que là, l'évolution par rapport à l'année dernière est en légère baisse. C'est même quasiment identique mais, cette année, il n'y a justement pas de lignes intermédiaires.

**Monsieur le Maire**

Là, pour le coup, nous venons d'en créer une.

**Madame Launay**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Il y a encore une dizaine de jours, dans les derniers arbitrages très précis, nous avons déjà une ligne affectée d'environ deux mille euros.

**Madame Hortaut**

Pour les subventions sportives, il y a effectivement une baisse pour plusieurs associations car leur nombre d'adhérents a baissé.

**Madame Launay**

Merci pour l'explication.

Et qu'en est-il pour ma dernière remarque concernant La Cité merveilleuse ?

**Monsieur Moison**

Nous attendons leur dossier de demande de subventions. C'est pour cela que la case était vide dans le tableau. Ils l'ont apporté seulement la semaine dernière mais, comme nous sommes en train de renégocier la convention avec eux, nous nous sommes dits qu'il serait mieux d'attendre pour bien analyser les choses plutôt que de le faire rapidement. D'autant plus qu'ils demandent une subvention plus importante. J'avais mis deux cent cinquante euros afin de bloquer la ligne pour le Conseil municipal mais il y aura peut-être plus. Nous regardons avec eux et nous passerons cela au prochain Conseil municipal.

### **Madame Launay**

Si La Cité merveilleuse a besoin de petits travaux, est-ce que cela rentre dans le cadre d'un arrangement avec la municipalité ? Je ne sais pas mais je pose des questions. Après avoir eu une discussion avec eux, je voulais savoir s'il y avait des possibilités. Mais nous pouvons peut-être voir cela en dehors du Conseil municipal.

### **Monsieur Moison**

Nous pourrions même en parler de manière détaillée en commission. Nous faisons un certain nombre de choses pour eux puisque les ruches de la municipalité sont aussi sur le site. Nous sommes en train de reprendre tout de A à Z avec eux. Ils ne m'ont pas parlé de petits travaux, pour l'instant. Mais à mon avis, il y en aura.

### **Monsieur Korchia**

Le tableau des subventions est très bien mais il a bougé entre celui reçu pour la commission et celui reçu pour ce Conseil municipal. Et d'ailleurs, il bouge encore. Cela ne me dérange pas mais, au moins, que vous nous le signaliez car nous nous en sommes aperçus par hasard. Il est relativement désagréable que ce ne soit pas signalé entre les deux.

Comment sont calculées les subventions ? Y a-t-il des critères ? Pourquoi certaines diminuent ? Pourquoi d'autres augmentent ? Comment tout cela fonctionne ? Je pense essentiellement aux clubs sportifs qui me tiennent à cœur.

Les années précédentes, il y avait une ligne « reste à affecter ». Elle n'y est pas cette année. Donc, quand je lis le tableau, les subventions passant de trois cent vingt-six mille six cents euros à trois cent vingt-trois mille deux cents euros, je me dis alors qu'il y a trois mille quatre cents euros de subventions en moins sur l'ensemble des associations. Et je me dis que c'est un peu dommage surtout que c'est en 2022, avec la reprise, qu'il va falloir les aider puisque c'est là où les problèmes vont arriver et qu'elles vont être fragilisées. Cela est clair. Du coup, je trouve dommage la baisse globale de trois mille quatre cents euros. Evidemment, s'il y a une ligne que nous ne voyons pas ici mais qui est une réserve pour subvenir aux besoins éventuels spéciaux, dans ce cas-là, je dis « Tant mieux ». Et c'est mieux.

### **Madame Hamon**

Le dossier de demande de subvention est très important. Si la trésorerie est positive parce qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose depuis deux ans, du coup, les subventions sont un peu moindres.

### **Monsieur Korchia**

Tout à fait. Cela avait été dit en commission. Je n'ai pas de problème là-dessus, au contraire. C'était plus par rapport aux variations des associations sportives, à savoir, s'il y avait d'autres critères que celui du nombre de licenciés. Je voulais savoir comment le calcul était fait.

### **Monsieur le Maire**

Nous sommes toujours restés sur la base de la grille qui avait été faite par l'Office Municipal Sportif (OMS) et comprenant différents critères. Ensuite, nous avons enrichi cette grille. Naturellement, pendant deux ans, avec le Covid, elle est devenue obsolète. Il y a différents critères comme les résultats sportifs, toute la partie handicap, la féminisation, le nombre de licenciés et cætera. Ensuite, nous regardons également, comme pour toutes les associations, l'état de leurs ressources et de leurs fonds propres sur leur compte.

Il y a aussi un autre aspect comme lorsque nous réalisons des travaux servant exclusivement à certaines associations. Par exemple, le foot a une subvention importante de trente-huit mille euros qui est passé à trente-sept mille euros parce que nous avons voulu tenir compte de l'achat et de la construction d'un abri qui nous a coûté plusieurs milliers d'euros. Il y a des aspects comme celui-ci pour lesquels nous essayons de « jouer ». En fait, l'objectif est d'avoir le même niveau de subventions. Nous ne cherchons pas forcément à diminuer le niveau de subventions des associations mais de rester dans le volume global, en sachant que des associations récentes se sont créées. Il y a aussi des associations pour lesquelles le nombre d'adhérents baisse, et d'autres pour lesquelles, il a augmenté comme, pour le Futsal. Nous essayons vraiment de jouer sur ces équilibres en restant sur le volume global. Naturellement, nous restons très attentifs aux besoins des associations qui ne sont pas forcément financiers. Par exemple, l'association « Les Jardins de l'espoir » cherchait un local. Nous lui en avons trouvé un. Cela fait aussi partie des aides. En fait, dans le soutien aux associations, il y a,

bien sûr, les subventions mais aussi l'ensemble des batteries d'aides que nous pouvons leur fournir, y compris, parfois, la mise à disposition de personnel pour participer à des événements ou à d'autres types d'actions.

**Madame Hortaut**

En dehors du côté financier, nous sommes vraiment là en soutien aux associations sportives. Toutes les associations savent qu'elles peuvent compter sur nous pour des projets, pour les conseiller pour des subventions, pour faire des demandes auprès de la Région, du Département et de la Fédération. Nous les accompagnons sur plein d'autres points autres que celui des subventions.

**Madame Launay**

Je vous remercie pour ces précisions. Effectivement, le Covid a créé une baisse de la fréquentation et, donc, moins de licenciés. Donc, mécaniquement, il y a une baisse des subventions. Donc, mécaniquement, nous nous retrouverons, peut-être, à perdre des encadrants. C'est un cercle vicieux parce que, moins d'encadrants, c'est moins de créneaux et, donc, moins de licenciés. Et nous devons vraiment faire attention à ne pas tomber dans cette spirale où nous risquons de perdre, au fil de l'eau, beaucoup de gens et de mettre à mal les associations sportives. C'était un peu le sens de notre intervention.

**Monsieur Korchia**

J'aimerais vraiment que la ligne de réserve soit ajoutée, si nous maintenons le budget global. Et dans ce cas de figure, nous sommes tout à fait d'accord avec ce vote.

**Monsieur le Maire**

À ce stade, je ne sais pas comment nous pouvons rajouter une ligne de réserve pour arriver au même montant. Cela veut dire qu'il faut que nous reprenions toute la maquette pour trois mille euros.

**Monsieur Korchia**

L'année dernière, il y avait une ligne de réserve.

**Monsieur le Maire**

Oui. Nous sommes sur ce montant-là. Cela ne veut pas dire que, si une association développe un projet dans le courant de l'année, nous ne l'aiderons pas. D'ailleurs, nous l'avons déjà fait et nous continuerons à le faire. Nous votons le tableau tel qu'il est présenté.

Nous vérifions si la ligne non affectée est bien identifiée quelque part. Et si elle l'est, nous pourrions, effectivement, la présenter pour restructurer l'ensemble du budget.

Après vérification de la maquette, nous avons une réserve de treize mille euros à laquelle s'ajoute les mille euros de l'Amicale et les deux cent cinquante euros de La Cité merveilleuse. Cela fait une réserve conséquente.

**VOTE** : unanimité

**13. AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LE PROJET DE CANTINE SCOLAIRE**

*Rapporteur Monsieur Duro*

*L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année, puis avoir recours aux reports de crédits.*

*La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.*

*Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :*

*-De l'autorisation de programme AP : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.*

-Des crédits de paiement CP : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Le projet de cantine PERRAULT est adapté à la création d'une AP/CP. Cette dernière se présente de la façon suivante (montant en TTC) :

LIBELLE AP/CP	Montant de l'autorisation de programme AP	Répartition des crédits de paiement		
		2022	2023	2024
Cantine PERRAULT	4 800 000	1 065 000	2 988 000	747 000

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022 et en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le recours à une AP/CP pour le projet de la cantine scolaire.

#### **Monsieur Korchia**

Lorsque je vois 20% de l'investissement en prestations intellectuelles, hors suivi de chantier, cela me paraît disproportionné. C'est une question de répartition. Ce n'est pas très grave.

#### **Monsieur Turpin**

La direction de chantier est comprise.

#### **Monsieur Korchia**

Oui, mais elle ne sera pas consommée en 2022. Elle le sera en 2023 et 2024. Les études ne seront pas consommées en 2022. Ce n'est pas très juste. Mais ce n'est pas grave.

Par contre, nous nous abstenons pour cette délibération parce que, globalement, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ce n'est pas tout à fait notre projet. Le nôtre est la remise en œuvre d'une cuisine centrale sur Igny avec, éventuellement, certains de nos voisins. Il n'est pas de partir sur un projet de restauration qui sera soumis à l'achat de repas ailleurs. Donc, nous nous abstenons.

#### **Monsieur le Maire**

La création d'une salle de restauration et d'un office n'est pas incompatible avec la réflexion que nous continuons à avoir sur une cuisine centrale intercommunale. Nous restons sur cette idée-là. Nous en avons encore parlé cette semaine avec Vauhalla, Saclay et Bièvres. Ce n'est pas du tout incompatible.

#### **VOTE**

#### **Pour**

: **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme BRETTE, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, M. HEURGUIER, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA.

#### **Abstentions**

: **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

#### **14. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE SON CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL (CAR)**

Rapporteur Monsieur Duro

Le Conseil Régional propose aux communes de plus de 2000 habitants de signer un contrat de partenariat appelé Contrat d'Accompagnement Régional (CAR) pour participer au financement des

opérations concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire régional.

Le CAR doit comporter au minimum deux opérations.

Le financement serait le suivant :

<b>ECHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE IGNY (91)</b>							
<b>OPÉRATIONS</b>	<b>MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT</b>	<b>MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT</b>	<b>ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION</b>			<b>DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE</b>	
			<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Taux %</b>	<b>Montant en €</b>
<i>Cantine Scolaire</i>	4 000 000,00	1 700 000,00	377 187	1 058 250	264 563	50%	<b>850 000,00</b>
<i>CTM</i>	480 000,00	300 000,00	50 000,00	125 000,00	125 000,00	50%	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	4 480 000,00	2 000 000,00	475 000,00	762 500,00	762 500,00	50%	<b>1 000 000,00</b>
<b>Dotation prévisionnelle maximum Région</b>			<b>237 500,00</b>	<b>381 250,00</b>	<b>381 250,00</b>		<b>1 000 000,00</b>

<b>Plan de financement Opération Cantine Scolaire</b>			
<i>Opération</i>		<i>Dépenses (€)</i>	<i>Recettes (€)</i>
	<i>Coût HT</i>	4 000 000	
	<i>TVA</i>	800 000	
<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>4 800 000 €</b>	<b>4 800 000 TTC</b>
<i>Financements</i>	<i>Subvention CAR</i>	<i>Plafond</i>	850 000
	<i>FCTVA 16.404 %</i>		787 392
	<i>Ville d'Igny</i>	<i>% TTC</i>	3 192 608
<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>4 800 000 €</b>	<b>4 800 000 €</b>

<b>Plan de financement Centre Technique Municipal</b>			
<i>Opération</i>		<i>Dépenses (€)</i>	<i>Recettes (€)</i>
	<i>Coût HT</i>	480 000	
	<i>TVA</i>	96 000	
<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>576 000 €</b>	
<i>Financements</i>	<i>Subvention CAR</i>	<i>Plafond</i>	150 000
	<i>FCTVA 16.404 %</i>		94 487
	<i>Ville d'Igny</i>	<i>57. 55% TTC</i>	331 513
<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>576 000 €</b>	<b>576 000 €</b>

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver le projet des opérations présenté ci-dessus
- Approuver les montants indiqués dans l'échéancier financier prévisionnel présenté ci-dessus

- *S'engager :*
  - *sur le projet et l'estimation de chaque opération ;*
  - *sur les plans de financement ci-dessus ;*
  - *sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur ;*
  - *sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;*
  - *sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional ;*
  - *à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;*
  - *à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;*
  - *à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;*
  - *à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.*
- *Solliciter pour la réalisation de l'opération l'octroi d'une subvention par le Conseil régional d'Ile-de-France d'un montant de 1 000 000 € conformément au règlement des Contrats d'Aménagement Régional.*

**Monsieur Korchia**

Dans la délibération, un terme me gêne beaucoup. « S'engager » semble un peu fort pour un Conseil municipal.

**Monsieur Duro**

Lorsque nous sollicitons une subvention, il vaut mieux s'engager. C'est un terme juridique.

**Monsieur Korchia**

Je suis d'accord avec vous. Je me suis engagé sur des estimations d'opérations, mais, en connaissance de causes. Là, le Conseil municipal s'engage sur l'estimation de chaque opération : cela me paraît fou, comme écriture.

**Monsieur Duro**

C'est une demande de subvention. Il faut aller chercher l'argent là où on nous le propose.

**Monsieur Korchia**

Cela ne pose pas de problème mais le terme « s'engager » sur ces choses-là, pour un Conseil municipal, paraît fort. Lorsque je m'engageais sur des montants d'investissements, c'était vraiment engageant. C'était autre chose. Cela voulait dire autre chose.

<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	<b>: 31</b> M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme BRETTE, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, M. HEURGUIER, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA.
	<b>Abstentions</b>	<b>: 2</b> M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

- - - oOo - - -  
**Départ de Mme GORSY à 22h19 : pouvoir à M. DURO**  
- - oOo - - -

**15. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS - CREATION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE CHEMIN DU TROU ROUGE**

Rapporteur Monsieur Turpin

*La convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la commune d'Igny au financement des travaux de réhabilitation du chemin du Trou Rouge, entre les communes d'Igny, de Palaiseau et de Vauhallaan, afin de créer un itinéraire cyclable de qualité.*

*Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre de sa compétence circulations douces.*

*Elle permettra une desserte du plateau de Saclay, et notamment du quartier Monge, dans de meilleures conditions pour les cyclistes venant d'Igny. Cet itinéraire fera le lien entre Igny (et sa gare RER) et la future gare de la ligne 18 du métro ainsi qu'avec le RER vélo longeant la RD60. Les carrefours, au Sud au croisement de la RD60 et au Nord au croisement de la rue du docteur Roux, ne seront pas modifiés.*

*Le montant global de cette opération est estimé à 416 667 euros HT, soit 500 000 euros TTC. Le montant estimatif de la subvention attendue par l'agglomération est de 125 000 euros provenant de l'Etat au titre du plan de relance, soit 30 % du coût de l'opération.*

*La commune d'Igny s'engage à participer au financement de cette opération, sous forme de fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT restant à charge après déduction des subventions octroyées, auquel s'applique un taux de 10 % (part de la surface de la voie sur Igny). Le montant estimé de cette participation pour la commune est donc de 5 833 euros.*

*Les crédits sont inscrits au budget 2022 en section Investissement.*

*Suite à la présentation en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, Il est demandé au Conseil municipal de :*

- *Adopter les modalités de la convention entre la commune d'Igny et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents et avenants à venir.*

**Madame Todeschini**

En bas de ce chemin, c'est fermé avec une chaîne. Est-ce que cela va rester ainsi ? Comment cela se passera pour les vélos ? Ils passeront à côté ? Cela restera fermé pour les voitures ?

**Monsieur Turpin**

Le chemin ne sera pas fermé pour les vélos.

**Madame Todeschini**

Donc, la chaîne reste ?

**Monsieur le Maire**

C'est une chaîne activable. Ce sera libre pour les vélos. La chaîne sera uniquement pour les riverains.

**Madame Todeschini**

Les vélos passeront à côté ?

**Monsieur le Maire**

Normalement, oui. C'est une piste cyclable, accessible à tous.

**VOTE : unanimité**

**16. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DU SQUARE DES BRULIS ET DE SES ABORDS**

*Rapporteur Monsieur Turpin*

*Le square des Brûlis, aussi appelé square de la vache, situé rue des Brûlis, est une aire de jeux très peu utilisée avec des jeux vieillissants et demandant de grosses réparations pour une remise en conformité (jeux et sols souples). De ce fait, les utilisateurs se redirigent vers l'aire de jeux devant la mairie, augmentant sa fréquentation.*

*Suite à la réunion de concertation avec les riverains sur site en date du 20 novembre 2021, il a été décidé de réaménager et d'ouvrir cet espace sur l'extérieur.*

*Soucieux d'orienter nos actions pour améliorer le cadre de vie des riverains, les abords du square des Brûlis sont également inclus dans ce projet initial. Une prise en charge depuis la partie haute de la rue des Brûlis - au niveau du pont jusqu'au square - sera mise en place, et permettra d'aménager un cheminement piéton pour accéder au square.*

*En prenant en compte l'aménagement du square et de ses abords, nous pourrons également gérer les eaux pluviales à la source d'une partie de la voirie, afin de réduire les rejets dans les réseaux d'assainissement.*

*Ces aménagements permettent de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région et subventionnent jusqu'à 70% du montant des travaux et 50% du montant des études (BET et pièces nécessaires aux études).*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars et en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- Solliciter la subvention la plus élevée possible,*
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à la demande de subvention.*

**Monsieur Korchia**

L'aire de jeux va être reconstruite ou complètement abandonnée ?

**Monsieur Turpin**

Nous refaisons l'aire de jeux. Nous allons aussi refaire le passage piétons et la voirie le long du projet.

**Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, le projet n'est pas encore totalement défini. C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à un bureau d'études. Au moment venu, bien sûr, nous pourrons le présenter en commission.

**Madame Launay**

Qu'est devenue la vache qui a été retirée ?

**Madame Hamon**

Nous en remettons une car les habitants et moi-même y sommes très attachés. Il faut qu'il y ait une vache.

**VOTE : unanimité**

**17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, POUR LES ETUDES NECESSAIRES A LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'EGLISE**

Rapporteur Monsieur Turpin

*La rue de l'Eglise est un axe important de la commune permettant de traverser la RD444 en double sens de circulation et de relier le centre bourg avec le quartier des Sablons.*

*Les espaces sont actuellement très peu fonctionnels pour les utilisateurs (piétons, cycles, véhicules), dangereux et l'ensemble de la voirie est dans un état très dégradé.*

*Nous souhaitons requalifier la rue de l'Eglise en prenant en compte les problématiques de stationnement, de sécurité routière avec la proximité du groupe scolaire et la création d'une piste/bande cyclable dans les deux sens de circulation.*

*Les largeurs de chaussées et trottoirs devront être optimisées afin de favoriser la mise en place d'aménagements paysagers éventuels.*

*Un Bureau d'Etudes (BET) sera missionné pour établir une note hydraulique de gestion des eaux et aider à la production d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région Ile-de-France, notamment en partie haute de la rue de l'Eglise qui semble offrir le plus d'espace pour cela.*

*La gestion des eaux pluviales à la source a pour but de réduire les rejets dans les réseaux d'assainissement. Ces aménagements permettent de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région et subventionnent jusqu'à 70% du montant des travaux et 50% du montant des études (BET et pièces nécessaires aux études).*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022 et en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- *Solliciter la subvention la plus élevée possible,*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à la demande de subvention.*

**VOTE :** unanimité

**18. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, POUR LES ETUDES NECESSAIRES A LA DESIMPERMEABILISATION ET A LA VEGETALISATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN BAPTISTE COROT**

Rapporteur Monsieur Turpin

*Soucieux d'orienter nos actions pour améliorer le cadre de vie des riverains et dans la continuité de ce qui a pu être réalisé dans la cour de l'école Jules Ferry, nous souhaitons étudier la possibilité d'une désimpermeabilisation partielle, une végétalisation de la cour et une déconnexion des gouttières du groupe scolaire JB Corot. L'année 2022 est réservée aux concertations et aux études avant la réalisation de travaux courant 2023.*

*La gestion des eaux pluviales à la source a pour but de réduire les rejets dans les réseaux d'assainissement. Ces aménagements permettent de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région et subventionnent jusqu'à 70% du montant des travaux et 50% du montant des études (BET et pièces nécessaires aux études).*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022 et en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- *Solliciter la subvention la plus élevée possible,*

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à la demande de subvention.

**VOTE :** unanimité

## **19. CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) VILLE**

*Rapporteur Monsieur Moison*

*L'EPF Île-de-France a pour objectifs de :*

- Débloquer du foncier constructible
- Accompagner les Aménagements des communes
- Favoriser la production de logements
- Faire baisser les prix du foncier

*Cette convention a pour objet de définir les projets poursuivis et les modalités de partenariat entre l'EPFIF et la commune. Elle détermine les conditions et modalités selon lesquelles l'EPFIF interviendra sur le territoire de la commune dans le cadre de secteurs prédéterminés. Enfin, elle fixe les engagements réciproques de la commune et de l'EPFIF.*

*Plus précisément, la convention et son annexe reprennent les principales caractéristiques suivantes :*

- Un périmètre général d'intervention défini par référence au champ d'application du DPU sur la commune : il n'y a donc pas de secteurs délimités stricto sensu et le principe est de s'autoriser toute intervention, notamment sous l'égide d'une délégation du DPU par la préfecture, pour autant que cela corresponde à un projet répondant d'une part aux objectifs de production de la période triennale et d'autre part à l'assentiment de la commune ;
- Toute acquisition ainsi validée doit s'appuyer sur un programme et un bilan économique, ce qui suppose de pouvoir mobiliser en amont les opérateurs indiqués par la commune, pour étudier la faisabilité économique et urbaine d'un projet.
- La commune assume une garantie de rachat.
- Ces conventions sont en règle générale conclues pour une durée de 5 ans.
- L'engagement financier qu'elles impliquent est arbitré en concertation.

*Dans l'exercice de la veille foncière, l'EPFIF procède, au cas par cas, en fonction du diagnostic de mutabilité et des études de faisabilité qui sont conduits, à l'acquisition des parcelles constitutives d'une opportunité foncière sur l'ensemble des zones couvertes par le droit de préemption urbain en vigueur sur la commune.*

*Dans le cadre des droits de préemption en vigueur régis par l'article L210-1 et suivants du code de l'urbanisme, l'EPFIF, avec l'accord de la commune, peut être délégataire de l'exercice du droit de préemption urbain.*

*Les biens acquis dans le cadre de cet exercice du droit de préemption doivent être utilisés en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction conformément aux objectifs fixés dans le programme local de l'habitat ou le cas échéant, aux objectifs quantitatifs et de typologie de logements par période triennale fixés par l'Etat au titre des premier et troisième alinéas de l'article L302-8 du code de la construction et de l'habitation.*

*En outre, la ville souhaite être accompagnée par l'EPFIF afin d'être acteur dans la réintégration de la résidence privée Loginy située 80 rue Gabriel Péri à Igny dans l'offre de logements sociaux.*

*Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec l'EPFIF ainsi que tous les documents et avenants à venir s'y rapportant.*

### **Madame Launay**

Dans le préambule de la convention, il est noté « L'objectif d'Igny pour la période triennale 2020/2022 est de cent vingt-quatre logements », ce qui correspond au 80 rue Gabriel Péri. Mais, avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), avez-vous évoqué le cadre où ces logements ne

pourraient pas être réintégrés aux effectifs des logements sociaux de la ville ? Est-ce qu'il y a un backup ? D'autres solutions d'envisagées ?

En commission, j'ai posé une question pour laquelle je n'ai pas eu de réponse. Sur la convention, il est indiqué que 30 % minimum des logements seront des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) et que 30 % maximum seront des Prêts Locatifs Sociaux (PLS). La variable d'ajustement est donc sur les 40 % restants. Allez-vous ajuster sur des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) ou avez-vous d'autres objectifs ?

Un document supra communal est à l'étude et va être révisé : c'est le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Il faut le modifier pour que l'Ile-de-France – et particulièrement la Grande Couronne - et nos territoires soient concernés par un changement de cap. Beaucoup d'urbanisation et de densification étaient demandées sur le territoire. L'Ile-de-France est en perte de vitesse. Ce désamour s'est exprimé au moment du Covid où beaucoup de familles ont souhaité quitter l'Ile-de-France pour trouver une qualité de vie meilleure. A force de concentrer et de densifier, nous finissons par avoir des territoires qui ne sont plus attractifs, d'un point de vue qualité de vie. Je pense que le SDRIF est aussi un des outils pour stopper cela.

### **Monsieur le Maire**

Je suis d'accord.

Concernant les réponses des questions précédentes, le 80 rue Gabriel Péri n'est pas dans l'objectif triennal parce que nous avons bien conscience que nous arriverons à monter quelque chose avec l'EPFIF dans un temps plus long. Actuellement le 80, rue Gabriel Péri comprend cent treize logements. Ce qui ne veut pas dire que demain, dans une opération avec l'EPFIF, nous aurons forcément cent treize logements sociaux. Nous pourrions en avoir moins. L'objectif est d'abord de travailler sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour laquelle nous allons étudier la solidité juridique. L'EPFIF est plutôt optimiste sur le sujet. Ensuite, faudra-t-il détruire le bâtiment ou le rénover ? A ce stade, nous n'en savons rien mais nous savons que le temps sera court. Ensuite, je voudrais quand même rappeler que lorsque l'EPFIF rachète un terrain à la demande d'une ville ou de l'Etat, il n'est pas forcément contraint de faire du logement social. Sauf, dans les cas où les communes sont carencées, comme c'est le cas chez nous. A priori, nous devrions sortir de la carence l'année prochaine. Mais, dans l'état actuel des choses, effectivement, quand l'EPFIF achète à une commune carencée, c'est pour faire une partie de logements sociaux. Evidemment, nous voulons sortir rapidement de la carence. Cela devrait se faire l'année prochaine car nous serons dans la possibilité de produire au Préfet les projets nous permettant de présenter, à termes, le nombre de logements sociaux sur la partie triennale. Il s'agit essentiellement du projet de la caserne, une partie du projet Saint-Nicolas dans la rue Carnot et celui de la Sablière. En revanche, sur les catégories de logements que vous évoquiez, je ne sais pas y répondre.

### **Madame Maloizel**

Les 40 % sont bien des PLUS.

### **Monsieur le Maire**

Le 80 rue Gabriel Péri est un vaste sujet de travail. Nous en sommes au tout début. J'estime que ce projet aurait dû être travaillé bien en amont, il y a quelques années. Pour le coup, je ne jette pas la pierre aux élus précédents car ce sujet est tellement complexe avec le propriétaire qui s'est moqué de tout le monde. Avoir à faire à des gens comme cela n'est quand même pas très simple.

### **Madame Launay**

Concernant la carence, aujourd'hui, quel est le taux de logements sociaux nous permettant d'en sortir et à quel horizon ? Il me semble qu'il faut repasser au-dessus de 19% et nous sommes en-dessous.

### **Madame Maloizel**

Pour l'objectif triennal, nous devons fournir cent vingt-quatre logements au 31 décembre 2022. Nous les avons, voire même, nous avons cent vingt-neuf logements avec Eiffage car le permis de construire sera déposé au courant 2022. Cela nous permettra de sortir de la carence. Nous aurons donc le nombre demandé par Monsieur le Préfet. Nous aurons toujours l'amende parce que nous serons en-dessous des 25% mais nous n'aurons plus les pénalités. Et nous n'aurons plus cent quatre-vingt mille euros à payer.

**Madame Launay**

Nous retomberons à peu près à soixante mille euros ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Maloizel**

Dans les soixante - soixante-dix mille.

**Monsieur le Maire**

Quand nous disons présenter au Préfet cent vingt-quatre logements, ces derniers ne sont pas encore construits. Ce sont les permis de construire qui permettent ensuite aux bailleurs de demander des agréments à l'Etat.

**Monsieur Duro**

N'oublions pas que la loi 3DS vient assouplir considérablement le calendrier des collectivités territoriales. Nous remercions les sénateurs de nous avoir donné un peu d'oxygène afin de pouvoir s'organiser en conséquence. Finalement, nous nous sommes organisés assez rapidement mais certaines communes sont dans des difficultés bien plus importantes. La loi 3DS change beaucoup la donne.

**Monsieur le Maire**

Pas assez mais nous n'allons pas faire un débat sur la loi 3DS.

**Monsieur Korchia**

Du coup, où sont les cent vingt-quatre logements ? Une trentaine sont à la caserne ?

**Madame Maloizel**

Ils sont répartis sur la caserne, la rue Carnot et La Sablière.

**Madame Launay**

Je ne sais pas du tout où se trouve La Sablière.

**Monsieur Moison**

C'est juste à la sortie du Lidl, au début de la zone industrielle.

**VOTE** : unanimité

**20. DECLARATION PREALABLE DE DIVISION POUR LA CREATION D'UN LOT A BATIR POUR LES PARCELLES CADASTREES AH 1 ET AH 421**

*Rapporteur Monsieur Moison*

*Dans le cadre de la requalification urbaine du secteur Joliot Curie à Igny, certaines emprises relevant actuellement du domaine public communal ont vocation, après déclassement, à être intégrées au projet d'aménagement proposé par Eiffage Aménagement, rejoint par Seqens au travers de la société de projet, la SAS Joliot Curie.*

*En effet, le projet en cours de conception se développe sur du foncier appartenant au bailleur Seqens et également sur du foncier appartenant à la commune tel que décrit à la convention signée entre la commune et les porteurs de projet le 26 mai 2021.*

*Les emprises publiques concernées par le projet correspondent à une partie des parcelles suivantes :*

- *La parcelle AH 1, d'une surface de 20 010 m<sup>2</sup>, actuellement occupée par les groupes scolaires Joliot Curie, Charles Perrault et la cantine scolaire.*
- *La parcelle AH 421, d'une surface de 3 778 m<sup>2</sup>, actuellement occupée par le gymnase Saint-Exupéry.*

*La division de chacune de ces deux parcelles sera donc nécessaire pour en détacher les emprises destinées à être intégrées au projet d'aménagement et ainsi y développer notamment des programmes immobiliers.*

*Les détachements nécessaires sont matérialisés sur le plan ci-annexé et représentent, pour la parcelle AH1, une emprise d'environ 3550 m<sup>2</sup> ainsi qu'une emprise d'environ 2665 m<sup>2</sup> et pour la parcelle AH 421, une emprise d'environ 3401 m<sup>2</sup>.*

*Ces divisions entrant dans le champ d'application du lotissement au sens du Code de l'urbanisme, celles-ci doivent préalablement à leur mise en œuvre faire l'objet d'une déclaration préalable de la part de leur propriétaire.*

*Pour les propriétés communales, le dépôt des demandes de permis ou des déclarations préalables au titre du Code de l'urbanisme doit être autorisé par le Conseil municipal.*

*Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt de déclaration préalable de division pour les parcelles AH1 et AH421 afin de permettre le détachement des emprises précitées et à effectuer toutes les formalités afférentes à cette procédure.*

*Le projet de requalification urbaine du secteur Joliot Curie faisant actuellement l'objet d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est ici précisé que le dépôt et les décisions qui seront prises sur les déclarations préalables de division susvisées ne sauraient en rien préjuger tant que l'issue de la procédure de déclaration de projet précitée et que l'obtention par les porteurs de projet des autorisations d'urbanisme nécessaires ne soient accordées.*

*Suite à la présentation en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer pour chacun des terrains formés par les parcelles AH 1 et AH 421, une déclaration préalable de division pour diviser lesdits terrains en plusieurs lots en vue du projet de requalification du secteur Joliot Curie.*
- Préciser que cette autorisation ne saurait en rien préjuger tant de l'issue de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU actuellement en cours sur le secteur Joliot Curie que de l'obtention par les porteurs de projet des autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ce dernier.*

**Madame Launay**

Le rapport de la commission d'enquête sur la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a-t-il été rendu ? Car ça devait l'être autour du 17 ou 18 mars.

**Monsieur le Maire**

Nous sommes en train de le recevoir et de l'analyser.

**Madame Launay**

Lors de la commission, j'ai exprimé mon étonnement de lire sur les plans que la dénomination des nouveaux propriétaires était indiquée comme étant Eiffage et ils n'ont pas été modifiés.

**Monsieur le Maire**

C'est une erreur. C'est la Société d'Aménagement commune.

**Madame Launay**

Cela a été modifié dans le rapport mais pas sur les plans.

**Monsieur le Maire**

Effectivement, il faut que nous le corrigions.

**Madame Launay**

Ou alors je me suis trompée dans les plans. Je n'ai peut-être pas pris les bons ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Kubler, Directrice Générale des Services.**

**Madame Kubler**

D'habitude, le prestataire est sollicité par Eiffage mais pour un plan, c'était au titre de la SAS. Nous leur avons demandé de modifier les plans. Ils les ont anonymisés en ne mettant pas le nom de l'entreprise car, dans le temps donné, ils n'avaient pas la possibilité de faire la modification.

**Madame Launay**

D'accord. C'est important même si ça ne va pas changer le sens de notre vote. Je vous remercie pour les réponses.

<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	<b>: 31</b> M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme BRETTE, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, M. HEURGUIER, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA.
	<b>Contre</b>	<b>: 2</b> M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

**21. APPROBATION DU PRINCIPE DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DES PARCELLES AH 1 ET AH 421 – AUTORISATION DONNEE AUX FUTURS ACQUEREURS DE DEPOSER TOUTES LES AUTORISATIONS D'URBANISME NECESSAIRES (PERMIS DE DEMOLIR, PERMIS D'AMENAGER, PERMIS DE CONSTRUIRE)**

*Rapporteur Monsieur Moison*

*Dans le cadre de la requalification urbaine du secteur Joliot Curie à Igny, certaines emprises relevant actuellement du domaine public communal ont vocation, après déclassement, à être intégrées au projet d'aménagement proposé par Eiffage Aménagement, rejoint par Seqens au travers de la société de projet, la SAS Joliot Curie.*

*En effet, le projet en cours de conception se développe sur du foncier appartenant au bailleur Seqens et également sur du foncier appartenant à la commune tel que décrit à la convention signée entre la commune et les porteurs de projet le 26 mai 2021.*

*Les emprises publiques nécessaires au projet correspondent aux emprises d'une superficie totale de 9616 m<sup>2</sup> telles que matérialisées sur le plan ci-annexé, à détacher des parcelles cadastrées AH 1 et AH 421.*

*Afin de permettre la libération de ces emprises accueillant actuellement un immeuble de logements, une cantine scolaire et un gymnase, il est prévu la démolition des logements et la relocalisation sur le secteur de la cantine et du gymnase.*

*Ces emprises relevant du domaine public de la commune, la réalisation des travaux d'aménagement et de construction qui y sont envisagés par les porteurs de projet devra être précédée de la désaffectation et du déclassement desdites emprises.*

*Néanmoins, pour permettre dès à présent le dépôt par les porteurs de projet des demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant au projet d'aménagement, il est proposé que le Conseil*

*municipal prenne acte, dès à présent, du principe de désaffectation et déclassement du domaine public des trois emprises matérialisées sur le plan ci-annexé, et formant parties des parcelles AH 1 et AH 421.*

*La constatation de la désaffectation effective et la décision de déclassement proprement dite interviendront par décision ultérieure, après constatation de la désaffectation effective des biens. Le projet de requalification urbaine du secteur Joliot Curie faisant actuellement l'objet d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est ici précisé que la reconnaissance du principe du déclassement et l'autorisation donnée aux porteurs de projet à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet ne sauraient en rien préjuger tant de l'issue de la procédure de déclaration de projet précitée que de l'obtention des autorisations d'urbanisme.*

*Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- Approuver le principe de la désaffectation et du déclassement des emprises matérialisées sur le plan en pièce jointe et formant partie des parcelles cadastrées AH 1 et AH 421, ainsi que des bâtiments qui y sont actuellement édifiés, à savoir l'immeuble de logements, la cantine et le gymnase,*
- Autoriser la SAS Joliot Curie (898 223 953, RCS Versailles), et toute personne autorisée par cette dernière, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires au projet ayant pour assiette tout ou partie des emprises précitées appartenant à la commune.*
- Préciser que l'approbation du principe de désaffectation et de déclassement des emprises précitées et l'autorisation donnée aux porteurs de projet à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet ne préjugent en rien tant de l'issue de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU actuellement en cours sur le secteur Joliot Curie que des décisions qui seront prises sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.*
- Préciser que la présente délibération ne vaut pas autorisation, pour les bénéficiaires des autorisations d'urbanisme qui seraient obtenues, de commencer les travaux.*

**VOTE**                      **Pour**                      : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme BRETTE, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, M. HEURGUIER, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA.

**Contre**                      : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

## **22. EXECUTION DU MARCHÉ D'ELABORATION D'UN PLAN VELO POUR LA COMMUNE D'IGNY**

*Rapporteur Monsieur Duthoit*

*Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations relatives à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux.*

*La communauté d'agglomération Paris-Saclay s'est dotée d'un schéma directeur des circulations douces voté en juin 2018. Ce premier document avait pour objectif de rapprocher les 2 anciens schémas des précédentes agglomérations et d'identifier les opérations à inscrire dans un plan d'actions triennal 2018-2022. Ce schéma a permis de mettre en place une première politique cyclable dont une animation en faveur du vélo. Ce dernier doit être révisé pour répondre aux besoins suivants :*

- Intégrer les attentes du nouvel exécutif communautaire ;*

- *Transposer dans le schéma les nouvelles dispositions issues de la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée en décembre 2019 ;*
- *Adapter le schéma cyclable en fonction des projets supra-communautaires (RER-Vélo, Département, établissement public d'aménagement Paris-Saclay, Grand Paris Express, ...)* ;
- *Définir un nouveau plan d'actions triennal (2022-2026) qui viendrait ajouter de nouvelles opérations en complément des aménagements déjà réalisés ou en cours de réalisation ;*
- *Évaluer et pérenniser les itinéraires cyclables provisoires dits « coronapistes ».*

*Cette nécessité d'adapter le schéma directeur communautaire en ayant recours à un prestataire extérieur converge avec le souhait des communes d'initier la révision ou l'élaboration des plans vélos communaux en s'appuyant sur un renfort en ingénierie. Pour initier la révision du schéma directeur cyclable communautaire et élaborer les plans vélos locaux de façon cohérente et coordonnée tout en mutualisant les ressources, un groupement de commandes a été constitué. Ce dernier réunit 20 communes et la communauté d'agglomération Paris-Saclay.*

*Les 21 membres de ce groupement de commandes sont : la communauté d'agglomération Paris-Saclay, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Massy, Montlhéry, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villejust, Villiers-le-Bâcle, Wissous.*

*Les prestations sont réparties en 21 lots géographiques. Le lot n°7 correspond à l'élaboration du plan vélos pour la ville d'Igny.*

*La présente consultation est organisée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec un montant plafond maximum fixé à 42 000 € HT pour le lot 7-Igny, passé en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R2161-1 à R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique :*

- *Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 16 juillet 2021 ;*
- *Organe de publication : achatpublic.com ;*
- *Date limite de réception des offres : 17 septembre 2021 à 12h00 ;*
- *Nombre de plis reçus dans les délais : 11 dont 2 doublons ;*
- *Nombre de plis parvenus hors délais : 0 ;*
- *Date d'ouverture des plis : 17 septembre 2021 à 14h00.*

*La commission d'appels d'offres de la Communauté Paris-Saclay, coordonnateur du groupement de commande, réunie en séance le 29 novembre 2021 a décidé d'attribuer le lot 7- Igny du marché n°21-17 à la société BL EVOLUTION pour un montant de 42 000 € HT et une durée maximale de 24 mois.*

*Suite à la présentation en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 15 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces concernant le lot N°7 du marché n°21-17 relatif à l'élaboration du Plan Vélos communal d'Igny*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants à venir.*

### **Madame Launay**

Evidemment, nous sommes pour un plan vélos mais confirmez-vous que les Ignissois seront consultés et pas uniquement les associations d'usagers ? Parce que beaucoup de gens se déplacent en vélo sans appartenir à une association. Les personnes connaissant le territoire sont relativement des Ignissois.

Pourquoi le schéma de circulation pour vélos n'est pas vu en même temps qu'un plan de circulation ? Parce qu'en fait, c'est intimement lié. Les circulations automobiles influent sur le choix que nous faisons de réserver certaines voies à des voitures. Pourquoi n'avons-nous pas un schéma d'ensemble des circulations ? Beaucoup de voies seront partagées. Aussi, je trouverais plus intéressant d'avoir une vision globale des circulations dans Igny plutôt que de faire d'un côté les vélos et de l'autre les voitures. Bien évidemment, des voies sont dédiées aux vélos mais beaucoup sont partagées.

### **Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, nous n'avons pas prévu de nous lancer dans une modification du plan de circulation globale de la commune.

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur le vélo sachant que ce n'est pas le début de la démarche puisque nous avons commencé à travailler sur un plan vélos, il y a déjà quelques années. Il a abouti à un certain nombre d'actions concrètes sur l'espace public. Nous allons continuer. Nous pensons que le fait d'avoir une vision plus macro à l'échelle du territoire – ou au moins à celui du bassin de vie – est plus intéressante. L'intérêt du vélo est aussi de sortir de la commune, de rejoindre des points névralgiques comme les transports, les activités et cætera.

Evidemment, le travail doit se faire avec les Ignissois et pas uniquement avec les associations relatives aux vélos. Nous sommes bien d'accord.

**Madame Launay**

Ce sera mené un peu comme pour la première consultation sur le vélo que vous aviez initiée ?

**Monsieur le Maire**

Oui, tout à fait.

**VOTE** : unanimité

**23. EXTENSION DE L'ESPACE DE CO-WORKING « LE 4<sup>30</sup> » PAR UN BUREAU PERMANENT**

*Rapporteur Monsieur le Maire*

*En 2019, la ville d'Igny a créé un tiers lieu, sous forme d'espaces de co-working, dénommé « le 4<sup>30</sup> ». Il se situe au rez-de-chaussée de la Mairie et propose des espaces pour les indépendants, les télétravailleurs et les entreprises.*

*Afin d'étendre son offre, la ville d'Igny propose d'inclure un bureau permanent de 12 m<sup>2</sup>, situé également en mairie, destiné exclusivement aux nouveaux entrepreneurs créant leur activité.*

*La ville propose la location du bureau permanent pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable une fois, pour un montant mensuel de 135 €.*

*Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- Approuver l'extension de l'offre du « 4<sup>30</sup> » incluant un bureau permanent,*
- Approuver la tarification d'un montant mensuel de 135 €,*
- Approuve le contrat d'utilisation du bureau permanent*
- Dire que le bureau permanent pourra être loué pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable une fois.*

**Monsieur Korchia**

Comment ont été calculés les cent trente-cinq euros ? En comparaison de ce qui se fait ailleurs ?

**Monsieur le Maire**

Le tarif a été calculé selon celui qui se pratique actuellement dans l'espace de co-working, au rez-de-chaussée de la Mairie, soit quarante-cinq euros multipliés par trois.

**Madame Launay**

Au regard du tarif très attractif, ce local sera destiné aux entreprises ou aux créations d'entreprises ? Est-ce qu'il y a une conditionnalité à ce que les entreprises soient suivies par une couveuse, une pépinière ou pas du tout ?

**Monsieur le Maire**

Pas à ce stade. Lorsque nous avons créé l'espace de co-working, au rez-de-chaussée de la Mairie, nous l'avons fait en lien avec l'Agglomération pour qu'il y ait une synergie entre les espaces de co-working gérés par cette dernière et qui se situent à Massy, Marcoussis, Igny et à l'Agglomération. Pour être tout à fait sincère avec vous, il y a un peu de retard à l'allumage en interne. C'est un peu

long pour que tout cela s'organise bien, de manière cohérente et que les gens puissent réserver sur une application dédiée, n'importe quels espaces. Du coup, pour l'instant, nous continuons de manière autonome sur Igny. Le jour où l'Agglomération sera prête à retravailler de manière plus coopérative – c'est involontaire de sa part mais elle a un problème de ressources -, du coup, nous pourrions revoir ce sujet. Pour l'instant, nous travaillons comme cela.

### **Madame Launay**

Comment cela fonctionne ? Est-ce qu'il y a un bon taux de remplissage malgré les difficultés à l'allumage ? Est-ce qu'il y a un bouche-à-oreille interne à la commune ?

### **Monsieur le Maire**

C'est assez erratique. Nous ne pouvons pas avoir de données fiables, dans la mesure où le Covid est arrivé. Aujourd'hui, nous avons des personnes venant plutôt régulièrement. Parfois, de manière tout à fait aléatoire, nous pouvons avoir des personnes qui viennent sans revenir forcément. En revanche, nous commençons à avoir une idée assez précise de ce que les gens souhaitent comme modifications. Je crois beaucoup à ce type d'espace dans la mesure où nous sommes passés d'un mode de travail traditionnel à celui du télétravail pendant le Covid. Aujourd'hui, nous sommes plus ou moins sur du mixte. Nous pensons que des espaces de travail à proximité du domicile peuvent avoir leur carte à jouer. Il faut que nous nous donnions un peu plus de temps et que nous répondions bien aux remarques et aux demandes des utilisateurs qui sont plutôt dans un fonctionnement très simple. Nous verrons ensuite à l'usage. En revanche, à un moment donné, je pense qu'il va falloir que nous passions à la vitesse supérieure avec l'Agglomération car dans un espace de co-working, globalement, ce n'est pas que ça. Il y a aussi des gens pour accompagner et animer le réseau. Et aujourd'hui, nous n'en sommes pas là.

**VOTE** : unanimité

## **24. CREATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF MUNICIPAL : L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PERISCOLAIRE PERSONNALISE (AEP)**

*Rapporteur Madame Hamon*

*L'Accompagnement Educatif Périscolaire Personnalisé est un dispositif proposé et géré par la commune d'Igny. Il a pour but de compléter l'offre d'appui et de ressources dont l'enfant a besoin. Il permet de contribuer à l'épanouissement personnel de l'élève, et à une meilleure chance de réussite à l'école.*

*Ce dispositif vise également à soutenir les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants (soutien à la parentalité). Afin d'accompagner ces parents, de nombreuses actions pourront être proposées :*

- *Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*
  - *Accompagnement à la scolarité,*
  - *Médiation familiale non juridique,*
  - *Aide aux familles lors d'une scolarisation à domicile,*
  - *Conférences, groupes de parole*

*Ce service a une capacité d'accueil de 6 places par groupe et est placé sous la responsabilité de l'encadrant (animateur ou enseignant). Il s'adresse aux enfants scolarisés en école élémentaire qui ont des difficultés scolaires, un manque de confiance en eux ou des difficultés d'expression orales ou corporelles (un travail partenariale avec les associations culturelles et sportives de la ville sera engagée).*

*Le dispositif fonctionnera en période scolaire de 16h30 à 18h, aux jours suivants :*

- *Lundi et jeudi pour les CP/CE1*
- *Mardi et vendredi pour les CE2/CM1/CM2.*

*Les enfants qui pourront bénéficier de ce service seront identifiés par les enseignants en début d'année scolaire, en fonction de leurs difficultés et une proposition d'accompagnement globale sera faite aux parents.*

*La ville d'Igny propose, dans un premier temps, de mettre en œuvre ce dispositif sur l'école élémentaire JB Corot et de le déployer sur les deux autres écoles élémentaires de la ville courant 2023.*

*Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- Approuver la création du dispositif, l'Accompagnement Educatif Périscolaire Personnalisé (AEPP)*
- Approuver la tarification de l'AEPP, identique à l'Accueil du soir 1 et de son évolution annuelle*
  - Tarif minimum (QF : 178) : 1 €*
  - Tarif maximum (QF : 1397) : 4,77 €*
- Approuver la mise en œuvre de ce dispositif en octobre 2022 et son renouvellement annuel.*

**VOTE** : unanimité

## **25. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PERISCOLAIRE PERSONNALISE (AEPP)**

*Rapporteur Madame Hamon*

### *Présentation du dispositif*

*L'Accompagnement Educatif Périscolaire Personnalisé est un dispositif proposé et géré par la commune d'Igny. Il a pour but de compléter l'offre d'appui et de ressources dont l'enfant a besoin. Il permet aussi de contribuer à l'épanouissement personnel de l'élève, et à une meilleure chance de réussite à l'école.*

*Ce dispositif vise également à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. Afin de les accompagner de nombreuses actions seront proposées :*

- Accompagnement à la scolarité,*
- Médiation familiale non juridique,*
- Aide aux familles lors d'une scolarisation à domicile,*
- Conférences, groupes de parole*

*Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le rôle de chacune des parties prenantes au fonctionnement du service. Tout changement dans le fonctionnement entraînera une modification du règlement intérieur.*

### *Capacité d'accueil*

*Ce service a une capacité d'accueil de 6 places par groupe et est placé sous la responsabilité de l'encadrant (animateur ou enseignant). Il s'adresse aux enfants scolarisés en école élémentaire qui ont des difficultés scolaires, un manque de confiance en eux ou des difficultés d'expression orales ou corporelles.*

### *Modalités d'inscription*

*Les enfants qui pourront bénéficier de ce service seront identifiés par les enseignants, en fonction de leurs difficultés et une proposition sera faite aux parents. Les enfants accueillis doivent être scolarisés dans l'une des écoles élémentaires publiques de la commune. La demande sera annulée si l'enfant ne vient pas pendant une semaine, sans motif valable et sans justificatif.*

*L'admission définitive de l'enfant dans le service n'est effective qu'après constitution du dossier périscolaire, accord explicite des parents et signature du présent règlement.*

### Horaires de fonctionnement

Le dispositif fonctionne en période scolaire de 16h30 à 18h, aux jours suivants :

- Lundi et jeudi pour les CP/CE1
- Mardi et vendredi pour les CE2/CM1/CM2.

Les enfants seront pris en charge durant 1h30. Au-delà de ce temps, les enfants devront être inscrits à l'accueil 2 du centre de loisirs de 18h à 19h et une pénalité de retard de 15€ sera appliquée si l'enfant n'y était pas inscrit.

Les parents s'engagent à inscrire leurs enfants sur un trimestre et doivent informer l'encadrant en cas d'absence. Les enfants devront assister à la séance entière, sauf en cas d'urgence. Des fermetures exceptionnelles peuvent être décidées pour cause de formation de l'encadrant ou de réunions. Les parents en seront informés par écrit le plus tôt possible.

### Participation financière des familles

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial selon la tarification de l'accueil 1.

### Dossier d'inscription

Le dossier périscolaire doit être complet :

- Fiche sanitaire remplie et signée
- L'attestation d'assurance responsabilité civile.

### Santé et sécurité

Les enfants présentant un handicap peuvent être admis dans le service dans la mesure où ils sont scolarisés à l'école élémentaire. Un enfant malade ne peut être admis.

En cas d'accident, la famille est aussitôt informée, et l'enfant sera automatiquement dirigé par les pompiers sur le service d'urgence de l'établissement hospitalier le plus proche. L'enfant confié à l'encadrant ne pourra être remis qu'à ses parents ou aux personnes mandatées par ces derniers, par écrit et sur présentation d'une carte d'identité.

### Règles de vie

L'enfant s'engage à respecter les règles de vie suivantes :

- Pendant le temps du goûter, l'enfant mange proprement et respecte les règles d'hygiène, il met les déchets dans les poubelles appropriées.
- L'enfant va aux toilettes avant d'entrer à l'AEPP. S'il doit exceptionnellement s'y rendre pendant la séance, il demande l'autorisation à l'intervenant.
- L'organisation des groupes est sous la responsabilité de l'encadrant.
- Les enfants se rendent à l'AEPP en rang, dans le calme et conformément aux règles d'organisation de l'école.
- L'enfant doit respecter ses camarades et l'adulte qui l'encadre. Il doit également respecter le matériel mis à sa disposition.

Le personnel d'encadrement est responsable de la discipline et du bon ordre au sein de l'AEPP.

### Relations avec les familles

Une boîte à idée sera mise à disposition des parents pour faciliter la vie du service, ainsi que les échanges entre les parents, l'encadrant et les élus, référents de la collectivité.

En cas de non-respect des règles édictées par cette charte et par l'intervenant, la famille sera avertie verbalement une première fois.

La seconde fois, la famille et l'enfant seront convoqués par les responsables de l'AEPP et la ville. La troisième fois la ville peut exclure l'enfant de l'activité temporairement ou définitivement. Il s'agit d'une activité facultative.

Missions des intervenants et de la ville :

1/ Auprès des enfants :

- *Leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs et de développer leur autonomie*
- *Elargir leurs centres d'intérêt et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources de l'environnement proche*
- *Mettre en valeur leurs compétences et leurs acquis*

*2/ Auprès des parents :*

- *Les soutenir et les renforcer dans leur rôle*
- *Les aider à reprendre confiance dans leur rôle de parents*
- *Les soutenir dans leur effort d'information et leur relation à l'école*
- *Les orienter vers les actions Parentalité*

*3/ Auprès de l'école :*

- *Etablir une collaboration avec l'école tout au long du projet (élaboration, repérage des enfants tout au long de l'année, bilan)*
- *Concertation et coordination avec l'école*

*L'admission de l'enfant à l'AEPP entraîne l'acceptation par la famille de l'ensemble des dispositions du présent règlement. Il ne sera fait aucune exception d'application des articles de ce règlement.*

*Le présent règlement n'a pas un caractère définitif. Il peut être modifié suivant les besoins du service et les besoins des familles. Les agents du périscolaire sont chargés de l'application du présent règlement qui sera affiché dans le service.*

*Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :*

- *Approuver les termes du règlement intérieur de l'AEPP proposé*
- *Dit que ce règlement intérieur sera applicable dès la mise en œuvre du dispositif, en octobre 2022.*

**Madame Launay**

Je voudrais être bien sûr que ce n'est pas un dispositif qui s'apparente à l'étude dirigée ? Nous sommes sur un accompagnement et un épanouissement du mieux-être et du mieux vivre la période de scolarisation ? Je comprends que c'est oui et que ce n'est pas de l'étude dirigée. Du coup, ce dispositif est vraiment bien car il correspond à un besoin déjà existant, avant le Covid.

**Madame Hamon**

Oui mais il s'accentue.

**Madame Launay**

Le Covid a cristallisé beaucoup de choses et a accentué ce besoin. Ce dispositif est bien mais il demande peut-être une préparation et une formation des animateurs qui encadreront parce que ce sera fléché par les enseignants. Mais derrière, ce ne sera pas simplement de l'animation. Il y aura quand même un peu de psychologie et des choses à mettre en place. Avez-vous prévu une formation pour accompagner les agents du périscolaire autour de cette prise en charge assez particulière ? D'ailleurs, est-ce que ça existe ? Pour en avoir discuté en commission, je sais qu'il y aura aussi une mise en relation avec les associations sportives. Mais, là aussi, la dimension psychologique ne fait pas partie du cadre des associations. Tout le tissu associatif de la commune est important mais n'a pas forcément cette dimension-là.

**Madame Hamon**

Je vous confirme que ce ne sera pas une étude dirigée. Ce sera vraiment un accompagnement scolaire, par petits groupes de six. Nous avons demandé aux enseignants d'accompagner les familles et les enfants et nous avons eu un retour très positif de leur part. Ceux encadrant les études du soir préfèrent aller vers ce dispositif pour aller davantage dans l'accompagnement.

Aujourd'hui, la psychologue de la crèche rencontre régulièrement les animateurs et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour les former sur les comportements difficiles de certains enfants.

Ensuite, beaucoup de nos agents sont allés à la formation sur les violences faites aux femmes incluant les violences intrafamiliales. Cela les aide à mieux comprendre et mieux appréhender les diverses violences pouvant être faites au sein d'un foyer. A partir de septembre, nous serons très à l'écoute de leurs questionnements professionnels. Tout cela se construira au fur et à mesure. Et s'il y a besoin de formations sur la psychologie de l'enfant, nous le ferons mais, dans un premier temps, nous travaillerons beaucoup avec la psychologue de la crèche.  
Pour le tarif, nous nous sommes calés sur celui du périscolaire.

**Madame Launay**

Merci pour le complément d'informations. Il est vrai que cela avait été évoqué en commission mais j'avais oublié.

**Madame Hamon**

Pour l'instant, les maternelles ne sont pas concernées car il n'y a pas les mêmes apprentissages. Nous focalisons du CP au CM2 parce que c'est vraiment à ce moment-là que nous nous rendons compte de beaucoup de choses. Une réflexion est menée sur les maternelles mais, aujourd'hui, elle n'est pas mûre.

**Madame Launay**

La dernière section de maternelle fait partie du cycle des apprentissages. Je trouve que c'est un beau projet. C'est le lancement d'un dispositif qui demandera à évoluer au fil des années, quitte à s'élargir effectivement après.

**Madame Hamon**

Exactement. Et comme je l'ai dit en commission et je le redis ce soir : toute idée est bonne à prendre sur le sujet des enfants. Donc, n'hésitez pas.

**Madame Launay**

Nous avons eu cette discussion, je crois, avec la Caisse des Ecoles. Il y a plusieurs hypno thérapeutes sur la ville. Je pense qu'il faut peut-être les solliciter et faire un appel à projet car cette discipline fonctionne très bien sur les enfants.

**VOTE** : unanimité

**26. FETE DE LA SCIENCE 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**

*Rapporteur Madame Charpentier*

*La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a pour objectif de soutenir la création d'espaces de rencontre et d'échange entre chercheurs et habitants du territoire afin de favoriser la transmission des connaissances dans une approche ludique et conviviale.*

*La Fête de la Science est l'occasion de créer une dynamique sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay. C'est dans cet objectif que S[cube] a été mandatée par l'agglomération afin de coordonner et accompagner les différents acteurs. Le but poursuivi est de fédérer les acteurs, de monter une opération qui permettra aux habitants du territoire et aux publics en général, de découvrir les sciences, en participant en différents lieux de notre territoire à des opérations originales et festives.*

*À cet effet, la communauté d'agglomération propose aux acteurs du territoire, dont les communes, une aide à l'organisation de manifestations dans le cadre de la Fête de la Science 2022. Une enveloppe budgétaire est répartie, chaque année, entre les différents projets répondant aux conditions d'éligibilités définies dans l'appel à projets.*

*De manière générale, cette manifestation s'attache à faire découvrir les sciences à tous les publics. Une importance particulière sera cependant apportée aux :*

- Manifestations allant à la rencontre des publics éloignés des sciences, en proposant des actions proches des lieux de vie de la population
- Actions destinées au jeune public.

Les projets présentés doivent répondre aux exigences suivantes :

- S'inscrire a minima dans les dates de la manifestation nationale « Fête de la Science »
- Se dérouler sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay
- Être accessible gratuitement à tous les publics
- Offrir plusieurs niveaux de compréhension
- Associer un scientifique référent du projet
- Participer à la communication engagée par l'agglomération.

Les critères suivants permettront d'apprécier le projet :

- Nature du projet : animations, ateliers, conférences, diffusion
- Qualité de la médiation,
- Publics touchés (en particulier les publics jeunes et/ou éloignés de la science),
- Thématique(s) choisie(s),
- Durée de la manifestation,
- Rigueur du montage financier,
- Implication de différents acteurs, dimension partenariale,
- Démarche d'évaluation (qualitative et quantitative).

Les frais d'investissement et de personnel sont exclus du présent appel.

La subvention s'élèvera à 30 % maximum du budget total du projet.

Les obligations de la structure organisatrice :

- Fournir les éléments de communication pour la réalisation du programme avant le 24 juin 2022.
- Intégrer dans toute communication relative au projet financé le logo de la Communauté d'agglomération Paris- Saclay, dans le respect de sa charte graphique :
  - Etablir un bilan qualitatif et quantitatif de la manifestation
  - Enregistrer sa manifestation sur la plateforme nationale pour être labellisée ([www.fetedelascience.fr](http://www.fetedelascience.fr)) et respecter la charte nationale sur tous les supports de communication produits.

La ville d'Igny souhaite soumettre à cet appel à projet la manifestation « La fête de la science 2022 » en accueillant une exposition sur le thème « Changement climatique » au centre culturel. Des ateliers scientifiques seront proposés dans les écoles et au centre culturel. De plus, un spectacle sera proposé pendant la semaine de l'évènement.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 14 mars 2022, il est demandé au Conseil municipal de :

- Valider la manifestations soumise à l'appel à projet fête de la science
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention la plus élevée possible et signer tous les documents liés à cette aide.

**VOTE** : unanimité

## **27. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Décision 2022-12 : délimitation des zones humides pour un projet de création de terrains de tennis.  
 Décision annulée et remplacée par la décision 2022-15.

Décision n°2022-13 : contrat ferme pédagogique du Bel Air- annule et remplace la décision 2022-11.  
La ville a signé le contrat cité ci-dessus pour l'accueil de 16 enfants âgés de 6 à 8 ans du 1 au 5 août 2022 dans le cadre d'un mini-camp à la ferme avec Les Amis de la Ferme Pédagogique du Bel Air dont le siège social se situe 19, route de Gif 91190 Villiers-le-Bâcle pour un montant de 1 600 €.

Décision n°2022-14 : contrat séjour Bois-le-Roi.

La ville a signé le contrat cité ci-dessus pour l'accueil de 16 enfants âgés de 7 à 12 ans du 22 au 26 août 2022 dans le cadre d'un mini-camp à Bois-le-Roi avec l'UCPA Sport Access dont le siège social se situe rue du Tournezy 77590 Bois-le-Roi pour un montant de 3 933,45 €.

Décision 2022-15 : délimitation des zones humides pour un projet de création de terrains de tennis- annule et remplace la décision 2022-12.

La ville a signé la mission citée ci-dessus avec la SAS Office de Génie Ecologique (OGE) sise 5 boulevard de Créteil 94100 Saint-Maur-des-Fossés pour un montant de 3 345,00 € ttc.

Décision 2022-16 : avenant au contrat de financement du poste de directeur de la MJC/MPT d'Igny.

La ville a accepté et signé l'avenant cité ci-dessus pour un montant de 65 752 €.

Décision 2022-17 : marché 21MA02 travaux de création et d'aménagement d'une maison médicale – lot 2 – peinture, revêtements de sols et murs, faux plafonds – avenant n°1.

La ville a signé l'avenant n°1 cité ci-dessus avec l'entreprise Schang (91120) Palaiseau pour un montant de 95 624,60 € ttc.

Décision 2022-18 : marché 21MA02 travaux de création et d'aménagement d'une maison médicale – lot 4 – électricité – avenant n°2.

La ville a signé l'avenant n°2 cité ci-dessus avec l'entreprise Société d'Electricité Générale Etampoise (SEGE) (91150 Etampes) pour un montant de 149 198,74 € ttc.

Décision 2022-19 : convention de prêt des consoles Nintendo Switch.

La ville a signé la convention citée ci-dessus pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature, avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pour le prêt de 2 consoles. Les dates et les durées des prêts seront définies en fonction des disponibilités des consoles, par le service des Sports d'Igny.

Décision 2022-20 : bail pour un local à titre précaire.

Le logement communal sis 3 avenue Joliot Curie, de type F3, est mis à disposition de l'association AAPISE/INTERVAL du 19 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour une indemnité mensuelle de 401,00 € et de 100,00 € mensuel pour la participation forfaitaire aux dépenses (eau, gaz, électricité et chauffage) à la charge de la ville.

Décision 2022-21 : avenant à la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le projet de construction d'une nouvelle cantine à Igny dans le secteur Curie – SARL m2c.

La ville a signé l'avenant cité ci-dessus avec la SARL m2c sise 58 Chemin de la Justice 92290 Châtenay-Malabry pour un montant de 22 800 ,00 € ttc.

## **28. QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Monsieur Korchia**

A la résidence Les Belleaunes, une aile est toujours inoccupée. Où en êtes-vous de son évolution ?

**Monsieur le Maire**

Nulle part.

➤ **Madame Launay**

Au rond-point du gymnase Saint-Exupéry, il y a visiblement un souci de circulation parce que, régulièrement, les barrières sont endommagées, démontées, remontées et rescellées. A termes, ne

faudrait-il pas revoir l'installation en retirant les barrières, en mettant autre chose ou en modifiant le giratoire ? Parce que j'ai l'impression qu'à chaque fois, cela coûte très cher. Au bout d'un moment, est-ce que ce ne serait pas mieux de changer ?

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons demandé le bilan carbone des véhicules de Zoov. Les éléments que nous avons reçus étaient ceux que nous avons en séance, c'est-à-dire, le bilan carbone de l'usage de leurs vélos.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pauline Refalo, directrice de Cabinet et de la Communication.**

**Madame Refalo**

Il me semble qu'ils ont renvoyé les éléments mais nous n'avons pas eu le temps de les regarder.

**Madame Launay**

D'accord.

**Monsieur Turpin**

Concernant le rond-point, tous les rayons de giration ont été étudiés, même pour les bus.

**Madame Launay**

Qui défonce les barrières ?

**Monsieur Turpin**

Nous ne le savons pas. Effectivement, au début de la rue, une barrière vient de prendre un coup. Il y a aussi du rodéo la nuit.

**Monsieur le Maire**

Je pense qu'il ne faut pas céder. Comme l'a dit Monsieur Turpin, effectivement, le modèle a bien été dessiné lorsque nous avons refait le rond-point mais je pense qu'il ne faut surtout pas reprendre cette partie du rond-point. Ça accrédirait l'idée que lorsqu'on peut arriver un peu vite, on s'adapte sur l'espace public et la voirie. En revanche, nous avons abandonné l'idée de remettre les barrières à chaque fois. Mais il est vrai que, parfois, des voitures et bus arrivent vite. Effectivement, tel que le rond-point a été dessiné et conçu, lorsqu'on est dans un véhicule long et lourd - comme un bus - il faut le prendre doucement. En tout cas, il n'est pas du tout question de le reprendre. En revanche, nous enlevons les barrières qui ont été arrachées à chaque fois.

**Monsieur Jouenne**

Le problème de ne pas rajouter les barrières est que, désormais, des véhicules se stationnent en plein sur le trottoir à cet endroit-là. Donc, pratiquement tous les jours, nous verbalisons une voiture à cent trente-cinq euros. C'est la limite au fait de ne pas remettre les barrières.

## 29. INFORMATIONS

➤ **Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, nous avons douze lots sur la maison médicale. Quatre sont occupés par des médecins généralistes, un par le secrétariat médical affecté uniquement aux médecins généralistes, un par un podologue, deux par des cabinets d'infirmiers, un par un psychologue, un par un orthophoniste et un autre par une psychomotricienne. Concernant les généralistes, ils sont trois médecins et un médecin collaborateur qui prend également des patients. Du coup, ils avaient besoin d'un autre bureau pour l'accueillir ce qui, permet de développer une offre supplémentaire pour les patients. Ensuite, nous avons un médecin en cours d'installation sur la commune qui devrait s'installer avenue de la République, dans le cabinet de kinés. En revanche, les médecins généralistes de la maison médicale continuent à chercher un généraliste supplémentaire.

**Monsieur Korchia**

Combien de lots libres reste-il ?

**Monsieur le Maire**

Cela fait quinze professionnels qui se partagent les locaux.

➤ **Madame Hamon**

Depuis notre réélection, nous n'avons pas parlé du Syndicat intercommunal du collège Emile Zola. Du coup, je voulais juste vous informer que, malheureusement, il n'est toujours pas clôturé. C'est notre volonté de le faire mais il nous manque quelques éléments pour procéder à la clôture définitive. Les trois communes doivent rédiger une délibération relative aux actifs et aux passifs. Nous attendons les chiffres pour savoir combien cela nous coûtera. C'est toujours en cours et très long.

- oOo - -

***L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h08.  
Ce procès-verbal est consultable en Mairie ainsi que sur le site Internet de la ville  
[www.ville-ignny.fr](http://www.ville-ignny.fr) (rubrique : la Mairie/Conseil municipal/comptes-rendus)  
suite à l'approbation du Conseil municipal.***

- - - oOo - -